

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligues	15.00
Étranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e
TÉL. PLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LE
CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

Bruxelles, 26 et 27 Juin 1926

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Le CONGRÈS NATIONAL aura lieu à Metz (31 Octobre - 2 Novembre)

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

h-p298

VENTE DIRECTE DU FABRICANT AU CONSOMMATEUR
ECONOMIE CERTAINE de 50% en achetant directement à notre usine.
DRAP D'ELBEUF
 au Détail à Prix de Fabrique.
COMPLETS ET PARDESSUS
 SUR MESURES, en BEAU DRAP D'ELBEUF, depuis 125 francs.
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
 SUR MESURES, depuis 125 francs. (Prime offerte pour tout achat d'une valeur de 200 francs).
CATALOGUES ILLUSTRÉS avec échantillons Chemiserie, Tailleur, Lingerie, Draperies et méthodes spéciales permettant de prendre les mesures soi-même, sans erreur possible, aussi bien qu'un tailleur, **ENVOYÉS GRATUITS ET FRANCO** sur simple demande et sans aucun engagement de votre part.
 Sur nos mannequins spéciaux réglés à vos mesures, nos essayages sont aussi bien faits que sur vous-même.
 Demandez échantillons de nos Tailles "AÉRONAUTIQUE" et "AÉRONAUTIQUE" (Éto, Dép.) pour chemises, lingerie et draps de lit.
 Tous nos articles sont vendus en argent français. Tous nos marchandises sont garanties sur factures. Tout article ne convenant pas est repris et remboursé intégralement.
 Ecrire: Etablissement "LA MONDIALE" **PICARD-PAGEOT & C^{ie}**
 Manufacturiers à **ELBEUF (S.-M.) France** — Maison française fondée en 1850
 Représentants actifs sont demandés dans principales centres.

Memento Bibliographique

M. ERNEST RAYNAUD, qui a été commissaire de police *Au temps de Félix Faure* et qui fut poète et littérateur nous conte ses souvenirs, comme un grand-père à ses petits enfants. Les historiens y glaneront quelques anecdotes (7 fr. 50). — H. G.

Nietzsche et l'antiquité, par Elsa NUESCH (Presses Universitaires). — C'est, dit l'auteur de la préface, « une tentative juvénile pour pénétrer le secret de la pensée nietzschéenne ». L'auteur cherche à montrer comment Nietzsche s'est représenté une civilisation modèle d'après l'antiquité gréco-latine, « idéalisée par sa nostalgie du parfait ». Ouvrage riche d'idées et de connaissances, mais prolix et confus.

Psychologie expérimentale, par E. GRAMAUSSEL (Alcan). — Petit livre, net et précis, sur les procédés de la psychologie expérimentale, et sur la façon dont ils permettent d'étudier la vie intérieure en ses aspects généraux et spéciaux. « La psychologie expérimentale ne risque pas plus de diminuer l'âme humaine que l'astronomie de rapetisser le ciel. »

Les défauts, réaction de défense, par Ch. FIESSINGER (Maloine). — Beaucoup de remarques amusantes, et aussi d'affirmations contestables, dans ce livre où tous les défauts, physiques, intellectuels et moraux, sont passés en revue, et présentés comme des moyens d'action utilisés spontanément dans la lutte pour la vie.

Le problème constitutionnel chinois, par James WOO (Giard). — L'auteur, journaliste chinois, et docteur en droit de l'Université de Lyon, montre comment s'est posé, en Chine, à partir de la révolution de 1911, le problème constitutionnel; comment il a été provisoirement résolu par la Constitution du 10 octobre 1923; à quels obstacles se heurte une Constitution à tendance centralisatrice dans l'immense Chine anarchoisante.

Le chemin du plus fort, par George GROSLIER (Emile-Paul). — C'est un beau roman: on suit avec émotion le développement d'un douloureux amour secret dans un noble cœur de femme, dont le mystère ne se dévoile que peu à peu; et on s'intéresse à l'originale évocation du pittoresque Cambodge, que connaît fort bien l'auteur, spécialiste des études khmères.

Pierrot et la politique, par René MARZELLE (Presses Universitaires). — Notre collègue René Marzelle affirme que la famille doit se préoccuper de l'éducation politique de l'enfant; il expose, en d'ingénieux entretiens, les idées politiques que l'on peut faire pénétrer en de jeunes consciences. « La vraie formule républicaine et sociale » lui paraît être: « Qu'aurait fait Jaurès? »

L'école attentive, par Paul BERNARD (Nathan). — L'auteur ancien directeur d'école normale d'institutrices, prend l'attention comme objet essentiel de son étude, et il expose une pédagogie, qui, tout entière, s'ordonne autour de ce fait psychologique capital. L'art de l'éducation doit consister avant tout, à éveiller l'attention. — F. Ch.

Plus que jamais, les Assurances sociales sont à l'ordre du jour. Le docteur CHAUVEAU, qui rapporte au Sénat le projet de loi déposé en 1921 par le Gouvernement, expose, dans un volume récent (Payot, 1923, 9 francs), la manière

dont le problème est posé devant le Parlement et conclut énergiquement à l'adoption rapide d'un texte définitif.

Le volume consacré par Emile CAZALIS au *Syndicalisme ouvrier* et dont la première édition avait connu un légitime succès, vient de paraître (Rivière, 1923, 9 francs), considérablement remanié et augmenté avec une importante préface de Joseph Caillaux. L'histoire, les doctrines et la situation actuelle du syndicalisme sont retracées dans ce livre avec compétence et, ce qui ne gâte rien, avec sympathie.

Des fabricants peuvent-ils imposer un tarif de prix de vente à tous ceux qui revendront leurs produits? La jurisprudence répond de manières diverses selon les pays à cette question. Elle méritait donc une étude de droit comparé, M. FAVRE-GULLY (Giard, 13 fr.) la donne, dans son ouvrage sur la *Politique des prix fixes*, qui débute par un très bon chapitre économique tendant à expliquer et à justifier le contrôle du producteur sur le prix de revente de ses produits.

La réglementation internationale du travail des gens de mer sera discutée, en 1926, à la Conférence du Travail. C'est pour préparer ces travaux que le B. I. T. vient de publier sur ce sujet une instructive brochure de 150 pages.

Quand un livre porte ce titre: *La Civilisation, son avenir*, et qu'il a 150 pages, il faut s'attendre à lire une sorte de discours sur l'histoire universelle, une suite d'idées générales qui tantôt inclinent vers les lieux communs, tantôt relèvent les idées préconçues de l'auteur. C'est ce que confirme le livre de V. POMERAI (Presses Universitaires, 1923, 12 francs), auquel rien ne manque pour répondre au type banal ainsi défini.

Il existe des phénomènes précurseurs des crises économiques que, depuis longtemps, les statisticiens étudient. Leurs méthodes sont ingénieuses, nombreuses, scientifiques. Elles sont assez mal connues en France. Aussi faut-il savoir gré à Edouard LACOMBE de les avoir décrites et d'avoir exposé leurs principaux résultats dans son livre très précis sur la *Prévision des crises économiques* (Rivière, 1923). — R. P.

M. Jacques LADRER de la CHARRIÈRE est très au courant des choses du Maroc et du Rif. Il nous fait connaître les origines d'Abd el Krim, le secret de ses victoires sur l'Espagne, son plan d'attaque contre la France, ses ambitions, son rêve; il nous met en garde contre les dangers d'une paix hâclée. Livre à lire, *Le Rêve d'Abd el Krim* (Peyronnet, 9 fr.).

Ligue Nationale Française contre le Péril Vénérien, 44, rue de Lisbonne, Paris VIII^e. — Trois brochures pour l'éducation de la jeunesse: 1^o Pour les jeunes gens et les jeunes filles; Pr. PIGNARD, *La Jeunesse pour l'Avenir de la Race*; 2^o Pour les élèves des classes supérieures des Lycées et Collèges; Dr JULYEN, *La Vie Scurieuse et ses Dangers*; 3^o Dr LAIGNEL-LAVASTINE, *Vénus et ses Dangers*. Chacune de ces brochures 1 franc franco.

POUR TOUTES OPERATIONS A LA BOURSE DE PARIS (au courtage officiel), conseils, renseignements, adressez-vous à l'un de vos. Probité et compétence. L. LECUGG, chez MM. Thibault et Pervot, banquiers, 44, rue Taitbout, Paris (9^e).

CONGRÈS INTERNATIONAL DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

PREMIÈRE SÉANCE

(Samedi matin, 26 juin 1926)

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et du Citoyen a tenu son III^e Congrès à Bruxelles, Palais des Académies, les samedi 26 et dimanche 27 juin 1926.

L'assemblée s'est réunie en quatre séances plénières. Elle a organisé, en outre, le soir du 26 juin, une grande réunion publique où prirent successivement la parole : MM. AULARD, BOUGLÉ (France), PIÉRARD, DESTREÈS (Belgique), COSTAFORU (Roumanie), KUCZINSKI (Allemagne), Stanislas POSNER (Pologne), et AVXENTIEFF (Russie).



Etaient représentées :

Ligue allemande : M. Robert KUCZINSKI.

Angleterre : Mme BETHELL et M. R. DEEL, délégués de l'Union of Democratic Control à titre d'observateurs (l'Union ne faisant pas partie de la Fédération des Ligues).

Ligue autrichienne : M. GOLDSCHIED.

Ligue arménienne : M. KHATISSIAN.

Ligue belge : MM. WILMOTTE, Louis PIÉRARD, DE BROUCKÈRE, Jules DESTREÈS, Mme TYSEBAERT.

Ligue bulgare : M. GUERNUT.

Ligue espagnole : MM. LOPIS et CASANOVAS.

Ligue française : MM. AULARD, C. BOUGLÉ, Henri GUERNUT, Paul LANGEVIN, Roger PICARD, Pierre RENAUDEL, Mme MÉNARD-DORIAN.

Ligue géorgienne : MM. CHARACHIDZÉ et SAKHARICHVILI.

Ligue grecque : M. OECONOMOS

Ligue haïtienne : M. LA FONTAINE.

Ligue hongroise : M. Michel KAROLYI.

Ligue italienne : M. UBALDO TRIACA.

Ligue luxembourgeoise : M. Paul WEBER.

Ligue polonaise : M. Stanislas POSNER.

Ligue portugaise : M. DE ALMADA NEGREIROS.

Ligue roumaine : MM. COSTAFORU et LABIN.

Ligue russe : MM. AVXENTIEFF, RUBINSTEIN.

Ligue tchécoslovaque : MM. FRITCHEK et MINK.

M. WILMOTTE, président de la Ligue belge, ouvre le Congrès. Il salue les délégués des diverses Ligues et les remercie d'avoir répondu à l'appel de la Fédération.

Il invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de MM. Stroesco, président de la Ligue roumaine, et Tchaidze, président de la Ligue géorgienne, décédés depuis le dernier Congrès.

L'assemblée se lève en signe de deuil.

M. Wilmotte, après avoir rappelé que l'ordre du jour prévoit deux parties principales : a) rapports particuliers de chaque Ligue; b) discussion d'un projet de création des Etats-Unis d'Europe, demande au Congrès de procéder à l'élection de son président.

M. GOLDSCHIED (Autriche), est désigné pour la présidence de la première séance.

M. GOLDSCHIED remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Il leur apporte les souhaits de la Ligue autrichienne qui s'est réorganisée au début du printemps. Une assemblée importante a consacré cette résurrection à laquelle ont assisté MM. Langevin, au nom de la Ligue française, et R. Kuczinski, délégué de la Ligue allemande.

Le président donne tour à tour la parole aux rapporteurs des diverses Ligues.

La situation en Géorgie

M. CHARACHIDZÉ (Georgie) parle du rôle de la Ligue géorgienne. Celui-ci est évidemment limité puisqu'il ne peut s'exercer qu'à l'étranger : il consiste à défendre les intérêts des émigrés géorgiens disséminés en Europe.

M. Charachidzé donne lecture d'une déclaration officielle de la Ligue, rappelant que la Géorgie continue à gémir sous le régime d'occupation bolcheviste. C'est Moscou qui administre en maître absolu le pays. Toutes les branches essentielles de la vie nationale sont dans les mains des bolchevistes. Cet état de choses a été créé, non seulement contre la volonté du peuple géorgien, mais aussi contre celle de la plus grande partie des

communistes géorgiens qui se sont opposés à l'annexion de la Géorgie à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et ont été destitués.

Condamnés au désespoir par la politique de Moscou, le peuple géorgien, en automne 1924, recourut à une insurrection générale qui fut noyée dans le sang. Plus de 3.000 citoyens qui étaient détenus dans les prisons de Géorgie et de Russie longtemps avant l'insurrection, ont été fusillés.

Les exécutions, les déportations en Sibérie des révolutionnaires et socialistes géorgiens continuent aujourd'hui encore.

La Ligue géorgienne proteste contre ces violations des droits de l'homme et des droits des peuples par l'impérialisme bolcheviste.

En Tchécoslovaquie

M. MINK représente la Ligue tchécoslovaque dont le Congrès salue la formation récente. Il rappelle que le peuple tchèque est par tradition l'ami fervent des idées démocratiques. Au XV^e siècle, les disciples de Jean HUSS acclamaient déjà notre idéal. Depuis 1919, les partisans de la démocratie luttent énergiquement contre les forces réactionnaires.

La jeune Ligue tchécoslovaque fait partie d'une coalition qui a pour but de réaliser l'indépendance du peuple tchécoslovaque.

Le fascisme italien

M. Ubaldo TRIACA (Italie), se fait une joie d'annoncer au Congrès que la Ligue italienne créée à l'heure actuelle un grand nombre de Sections dans les principales villes de France. Au nom de ses collègues, il signale au Congrès les dernières atteintes portées par le fascisme aux droits de l'homme.

On pouvait croire qu'après avoir supprimé tant de libertés, après avoir jugulé les masses ouvrières, muselé la presse et l'opinion, dissous le parti socialiste et la franc-maçonnerie, le fascisme triomphant, s'arrêterait là. Il n'en est rien.

Le 21 décembre 1925 Mussolini promulguait une nouvelle loi pour réprimer les offenses contre le premier ministre.

Aux termes de cette loi, quiconque est accusé d'avoir tenu des propos désobligeants sur le compte du « duce » est arrêté, jugé immédiatement et condamné à un minimum de six mois de prison et à une amende de 500 livres. Le 21 janvier, une nouvelle loi a complété la législation sur la presse. Désormais, un registre spécial est institué pour les journalistes, et il faudra y être inscrit pour avoir le droit de collaborer à un journal. Autant dire que cette inscription sera refusée à quiconque ne sera pas fasciste.

M. Triaca attire également l'attention du Congrès sur les mesures prises par le gouvernement contre les professeurs n'appartenant pas au parti fasciste. Le grand philosophe Benedetto Croce est mis à l'index. Les professeurs Salvemini, Labriola, Chiarugi et tant d'autres sont brutalement révoqués.

Enfin, le fascisme s'est adjué le monopole syn-

dical. Aucune association de travailleurs ne peut exister sans l'assentiment des autorités.

Se plaçant sur le terrain international, M. Triaca dénonce le danger que le fascisme fait courir à la paix européenne. Mussolini a lui-même annoncé comme certaine une guerre avec l'étranger.

Lors de l'occupation de la Ruhr, tandis qu'il encourageait la France à cette opération discutée, il conduisait des pourparlers secrets avec l'Allemagne qu'il incitait à prendre les armes.

En août 1923, à la suite du regrettable assassinat du général Tellini en Albanie, il fit occuper Corfou en refusant avec mépris l'intervention de la Société des Nations. Enfin, M. Triaca rappelle les discours de Mussolini à la veille de son départ pour la Tripolitaine :

Notre bataille n'est pas gagnée sur l'étranger. Nous représentons dans le monde un principe nouveau : l'antithèse nette, catégorique, définitive de la démocratie, de la franc-maçonnerie, et pour tout dire, des immortels principes de 1789.

Et encore s'adressant sur un navire de guerre aux délégués des organisations provinciales fascistes :

J'ai voulu que cette cérémonie eût lieu sur un navire de guerre... j'ai voulu que vous vous familiarisiez avec ces engins de guerre... Nous sommes Méditerranéens et notre destinée a été et sera toujours sur la mer.

Jusqu'ici, conclut M. Triaca, le fascisme a exercé ses violences à l'intérieur de l'Italie. Mais, on le voit, ses ambitions sont désormais plus vastes.

Il est, d'ailleurs, fatal, que lorsqu'on surchauffe continuellement le nationalisme des foules, lorsqu'on encourage la violence systématique, on soit obligé, un jour, de sortir des manifestations purement verbales.

Le délégué de la Ligue italienne invite le Congrès à flétrir énergiquement le fascisme, sa doctrine et ses méthodes.

La situation politique en Arménie

M. KHATISSIAN (Arménie) expose la situation politique de l'Arménie et résume les doléances et les revendications des Arméniens comme suit :

A) En ce qui concerne l'Arménie :

Les territoires qui forment aujourd'hui ce pays sont trop exigus, comparativement à la population arménienne, et cela oblige l'Arménie à refuser d'accueillir ses sujets qui sont réfugiés à l'étranger et qui demandent à rentrer dans leurs foyers.

Le régime soviétique imposé à l'Arménie est incompatible avec le caractère et les mœurs essentiellement démocratiques de la population.

M. Khatissian demande au Congrès de flétrir les arrestations en masse de la jeunesse arménienne ordonnées et exécutées par les soviets avec la pire cruauté.

B) En ce qui concerne la Turquie :

Le gouvernement d'Angora, pour abolir l'enseignement de la langue arménienne et turquifier le pays, persécute systématiquement les écoles. Il

confisque les biens des Arméniens qui ont été forcés de quitter le pays et ne peuvent rentrer en Turquie.

C) En ce qui concerne l'étranger :

M. Khatissian se plaint de la situation incertaine, tant au point de vue juridique que matériel, des Arméniens réfugiés à l'étranger. Ni la Turquie, ni la Russie soviétique ne les reconnaissent comme leurs sujets.

Les passeports Nansen ne sont que des titres provisoires et ne tranchent nullement la question de la nationalité.

En résumé les Arméniens demandent :

1° L'élargissement des frontières de la République arménienne ;

2° L'institution d'un régime démocratique dans la République arménienne ;

3° En ce qui concerne la Turquie, l'attribution à l'Arménie, sous une forme ou une autre, d'une partie des provinces arméniennes; la restitution aux Arméniens de leurs biens confisqués; la liberté d'enseignement de la langue arménienne; la levée de la défense opposée aux Arméniens de réintégrer leurs domiciles;

4° La reconnaissance de la nationalité arménienne à l'étranger et un statut personnel pour ses ressortissants.

En Roumanie

M. COSTAFORU, secrétaire général de la Ligue roumaine, est l'objet d'une longue ovation de la part du Congrès.

On sait qu'une bande de jeunes antisémites roumains se sont, il y a quelque temps, livrés sur la personne de notre collègue à des actes de violence inqualifiables.

M. Costaforu rappelle que la Ligue roumaine a été créée il y a trois ans. Elle se présente aujourd'hui pour la première fois devant un Congrès international. Son sort est intimement lié à celui de la politique générale de la Roumanie.

Notre collègue montre combien la réalité des faits qui se passent dans son pays est différente de celle que l'on se plaît à imaginer en Europe occidentale. La Roumanie, qui devrait être une monarchie constitutionnelle, est soumise en fait à un régime dictatorial d'autant plus odieux qu'il est hypocrite.

M. Costaforu dénonce à la Fédération la responsabilité directe du roi Ferdinand I^{er}. Les gouvernements par lui choisis ont pour mission de faire confirmer à tout prix le choix royal par les électeurs du suffrage universel.

Il s'ensuit que ces gouvernements extorquent du suffrage universel une majorité à leur usage par des procédés électoraux qui dépassent tout ce que l'imagination la plus extravagante peut entrevoir. A la violence s'ajoute la fraude. L'armée elle-même vient en aide aux sbires de la police et de la sûreté générale. Non seulement les électeurs supposés hostiles, mais les chefs de l'opposition et les candidats sont brutalisés et arrêtés.

Avec une majorité formée par de telles méthodes, les corps législatifs ne sont que la parodie

du régime parlementaire qui semble voué à un discrédit progressif.

Sous le roi Ferdinand I^{er}, ajoute M. Costaforu, l'état de siège a existé de façon permanente depuis la guerre et ses ministres ne furent que des dictateurs de plus en plus cyniques. C'est, cependant, sur la foi de son serment de fidélité à la Constitution que le prince Ferdinand est devenu roi et qu'il continue de l'être.

Le secrétaire général de la Ligue roumaine se demande ce que celle-ci peut faire contre la tyrannie des gouvernants. Il pense que, comptant un millier de membres seulement, elle ne peut qu'engager individuellement chaque citoyen à se dévouer pour la cause de la justice. Car à quoi recourir pour faire cesser le mensonge constitutionnel? A la révolution sanglante? A la guerre civile? Le sang répugne au peuple roumain et, bien qu'il se trouve en état de légitime défense, il hésite à user des moyens suprêmes.

C'est pourquoi la Ligue roumaine en appelle à la Fédération internationale, institution de solidarité humaine, et lui demande de lui accorder l'appui de son autorité morale.

La Ligue au Portugal

M. NEGREIROS, délégué du Portugal, après avoir annoncé au Congrès que la Ligue portugaise se développe heureusement et qu'elle compte aujourd'hui plusieurs centaines de membres, signale les succès qu'elle a obtenus dans ses diverses interventions.

Elle a combattu notamment pour l'hégémonie civile et fait une active propagande contre la criminalité et certaines manifestations brutales comme les courses de taureaux.

L'enfance abandonnée en Russie

M. AVXENTIEFF, président de la Ligue russe, rappelle que le but de l'Association qu'il préside, association d'émigrés, est de faire la lumière sur la situation de la Russie soviétique.

Il traitera aujourd'hui la question spéciale de l'Enfance abandonnée en Russie.

D'après les multiples révélations des représentants les plus qualifiés du gouvernement soviétique, le problème revêt à l'heure actuelle un caractère particulier d'acuité, non seulement parce que le nombre des enfants abandonnés dépasse toute imagination, mais surtout parce que la situation est sans issue.

Les causes de ce phénomène sont profondes; le calvaire des enfants russes a commencé avec la guerre mondiale. L'invasion des armées allemandes a déterminé l'exode d'une partie de la population qui, fuyant à l'improviste, a abandonné ou perdu un grand nombre d'enfants.

Cette situation s'aggrava lors de la guerre civile qui suivit la paix. Le flux des réfugiés se fit plus intense et en divers points, sur le Volga, l'Oural, en Sibérie, en Ukraine, des populations entières se retirèrent de province en province.

A ce désordre général s'ajoutèrent de terribles épidémies, et nous avons eu à déplorer, pendant

cette époque, de véritables hécatombes d'enfants. La presse officielle soviétiste, elle-même, donne dans ses colonnes, les commentaires les plus douloureux de cette tragédie de l'enfance. Mais l'Etat ne s'est pas trouvé en mesure de lutter contre ce fléau et, aucune organisation philanthropique n'étant tolérée en Russie, rien n'a pu suppléer à son impuissance.

Cet abandon a été pour l'enfance l'école de la criminalité. La dépravation des enfants est devenue incroyable. Ils vagabondent dans toute la Russie, s'amassent dans les grandes villes, se livrent à la mendicité, au vol, même à l'assassinat.

Arrêtés ils sont envoyés dans des maisons de correction, où ils continuent à se débaucher.

La presse soviétique signale des cas où les enfants ont été fusillés en masse comme des animaux nuisibles.

Il est difficile, déclare M. Avxentieff, d'évaluer le nombre des enfants abandonnés. D'après les données du professeur Guernet, dans son ouvrage : « *L'Enfance abandonnée* », il montait au début de 1923 à 1 million et demi ou 2 millions, et selon le Dr Baculeoskin, il atteignait en 1924, 3 à 4 millions. Les statistiques de ces derniers temps donnent cependant des chiffres moins élevés.

La lutte entreprise contre ce fléau par les autorités soviétiques a échoué faute d'organisation compétente et de moyens. La situation ne s'améliorera pas aussi longtemps que l'on ne recourra qu'à des mesures administratives, sans essayer de leur adjoindre les initiatives privées.

En Pologne

M. POSNER (Pologne) rappelle que la Ligue polonaise a été créée par la Ligue française. Comme celle-ci en France, elle combat en Pologne le cléricalisme, le militarisme et le nationalisme outrés. Il signale que l'élite radicale et socialiste de la Pologne se trouve à la tête de la Ligue.

Il ajoute que la Ligue polonaise a consacré surtout son effort à protéger des minorités et à humaniser les prisons polonaises.

La question du Dodécanése

M. OECONOMOS, délégué de la Ligue grecque, soumet au Congrès la question du Dodécanése. Il expose que le traité de Lausanne qui a réglé la situation politique de ces îles n'a attribué à l'Italie que des droits de souveraineté provisoire sur elles et a décidé que le sort de ces territoires était à fixer par les intéressés eux-mêmes. Tandis que la domination turque permettait aux Dodécanésiens de jouir d'une parfaite autonomie, qu'elle remettait les pouvoirs administratifs à des chefs municipaux nommés par le peuple, l'occupation italienne est une véritable tyrannie.

En effet, les propriétés des indigènes sont expropriées à vil prix pour être attribuées aux Italiens immigrants. L'enseignement de l'Histoire nationale est abolie, les hymnes nationaux interdits.

Les prêtres et les religieux catholiques persécutent les Dodécanésiens jusque dans leurs foyers ; les médecins, les avocats, les ingénieurs du pays sont réduits à l'inactivité pour la seule raison qu'ils ne disposent pas d'un diplôme italien.

M. OECONOMOS rappelle qu'en mai dernier, un Congrès pandodécanézien s'est réuni à Alexandrie d'Egypte et a voté l'union des îles à la Grèce. Il a élu en même temps une commission pour aller déposer ce vote entre les mains du gouvernement italien à Rome et rechercher avec lui un *modus vivendi* qui mit fin aux difficultés.

Mais l'Italie ne reçut point la délégation. Depuis lors, les Dodécanésiens se sont adressés à plusieurs reprises à la Société des Nations, sollicitant son intervention en faveur de la réunion des îles à leur mère-patrie : la Grèce. Il ne leur a été fait aucune réponse.

M. OECONOMOS demande au Congrès d'intervenir auprès de la Société des Nations. Il déclare que les Dodécanésiens acceptent qu'un referendum ait lieu sous le contrôle de personnes désignées par la Société des Nations.

La Ligue en Allemagne

M. KUCKZINSKI (Allemagne) apporte le salut de la Ligue allemande. Fondée en 1914 et réorganisée en 1921, elle compte aujourd'hui une quinzaine de Sections locales.

En 1926, la Ligue a travaillé surtout au rapprochement germano-polonais, c'est elle qui a pris l'initiative de la campagne pour l'expropriation des princes allemands.

La dictature en Haïti

M. LA FONTAINE, sénateur belge, représente au Congrès la Ligue haïtienne. Il dénonce les procédés inqualifiables des Etats-Unis qui sans droit ont occupé Haïti, plaçant à la tête du pays un président-dictateur à la solde du capitalisme américain.

Le peuple haïtien s'est vu imposer toute une série de lois arbitraires, telles que des lois d'expropriation. Le président a supprimé en fait le Parlement et aboli les élections. Il a pris contre la liberté de la presse et de réunion divers décrets iniques.

M. La Fontaine demande que le Congrès proteste contre le régime dictatorial infligé à la population haïtienne.

La Ligue en Bulgarie

M. GUERNUT, secrétaire général de la Ligue française, parle comme délégué de la Ligue bulgare, dont il expose la situation difficile.

Malgré l'oppression, la Ligue bulgare a essayé de se faire entendre. Indépendante des partis politiques, elle a protesté aussi bien contre l'arbitraire du gouvernement Stamboulisky que contre celui du gouvernement Tzankof. Son opinion sur la situation du pays a été clairement exprimée dans une lettre adressée par son président M. Ganef à la Ligue française :

La vérité — y est-il dit — n'est pas du côté du gouvernement, mais elle n'est pas non plus du côté des émigrés et des soi-disant représentants à l'étranger du parti agrarien. Elle est au milieu, du côté de la Ligue, du côté de tous les Bulgares consciencieux et démocratiquement orientés.

M. Guernut rappelle quelques interventions de la Ligue bulgare. Dernièrement encore, elle a voté une résolution protestant contre le fait suivant :

Le 10 avril, alors qu'il se rendait à la ville de Vidin, où il devait prendre la parole, M. Tomof, ancien ministre, le député Karaivanof ont été contraints par des individus de descendre du train et ont été ramenés de force à Sofia. Les agresseurs étaient tous armés et parmi eux il y avait des agents de la force publique.

La Ligue bulgare a déploré cet incident, constatant que de tels actes d'abord isolés, finissent par constituer un système politique. Elle a déclaré tenir le gouvernement comme responsable des actes commis par les différentes organisations conspiratives et par les facteurs dits irresponsables. Elle a insisté auprès du gouvernement pour qu'il prenne des mesures immédiates en vue de découvrir et punir les malfaiteurs.

M. Guernut termine son exposé par ces mots :

En dehors des partis, contre toutes les dictatures, voilà l'esprit qui inspire la Ligue bulgare. Elle demande au Congrès de la juger avec indulgence. L'indulgence est ici la forme de la justice.

L'œuvre de la Ligue française

M. AULARD, au nom de la Ligue française, remercie la Ligue belge et son éminent président M. Wilmotte qui ont organisé le Congrès avec tant de succès et de dévouement. Il dit sa joie de se trouver en Belgique, foyer séculaire de la liberté.

M. Aulard rappelle les origines de la Ligue française et définit sa tâche qui est de réparer et de prévenir les injustices. Une partie de son action éclate aux yeux du public, par exemple lorsqu'elle défend des hommes universellement connus comme MM. Joseph Caillaux ou Jean-Louis Malvy. Mais on ignore peut-être son travail de tous les jours, celui qui consiste à redresser les injustices dont sont victimes les gens obscurs, sans notoriété ni influence.

Ce travail, déclare M. Aulard, est efficace et tous les gouvernements français tiennent compte de nos interventions. Nous sommes tenaces et insupportables, mais c'est grâce à notre activité persévérante que le cahier des injustices devient en France toujours plus mince.

La Ligue française s'efforce également de réaliser dans l'ordre social les Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est ainsi qu'elle a fait de grandes campagnes publiques contre les conseils de guerre et qu'elle lutte contre tout mouvement réactionnaire.

A l'heure actuelle, elle combat énergiquement le fascisme en préconisant le redressement démocratique des institutions et des mœurs parlementaires.

On peut affirmer conclut M. Aulard que la Ligue est l'armature de la République et de la Démocratie. Elle demeure au-dessus des partis et ne s'occupe que d'une politique de principes.

A l'heure actuelle, elle compte en France 1.800 Sections. (*Applaudissements.*)

La Ligue en Belgique

M. WILMOTTE (Belgique) déclare que la Ligue belge, encore jeune, poursuit les mêmes buts que sa sœur aînée la Ligue française. Elle s'applique autant que faire se peut au redressement des injustices individuelles.

La Ligue belge souhaite que la Belgique, après avoir été le champ de bataille de l'Europe, devienne le champ du pacifisme mondial. A cette occasion M. Wilmotte rend hommage à M. La Fontaine, le meilleur champion de l'internationalisme intellectuel. Il rappelle enfin que la Ligue belge a organisé avec succès de nombreuses réunions publiques pour la défense des libertés opprimées en Europe.

Nomination de la Commission

Sur la proposition de M. Guernut, le Congrès décide de nommer une Commission chargée d'examiner et de mettre en la forme usuelle, les projets de résolution présentés par les Ligues.

Cette Commission est composée de MM. BOUGLE, GUERNUT et WILMOTTE.

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE

(Samedi après-midi, 26 juin 1926)

La séance est ouverte à 2 h. 50, sous la présidence de M. WILMOTTE, président de la Ligue belge.

M. WILMOTTE annonce l'arrivée de MM. Casanovas et Lapis qui demandent que l'on excuse MM. Ortega et de Unamuno, retenus à la frontière espagnole.

Ils apportent la nouvelle qu'une émeute aurait

éclaté en Espagne. C'est peut-être — disent-ils — le prodrome d'une Révolution.

Le statut des émigrés

La parole est donnée ensuite au comte KAROLYI, délégué de la Ligue hongroise, qui se plaint de la situation difficile faite aux émigrés hongrois par leur Gouvernement. Ce dernier leur refuse

tout passeport et toute pièce d'identité. Ne pourrait-on délivrer aux émigrés hongrois les passeports dits Nansen que l'on accorde aux réfugiés politiques russes ?

M. Karolyi demande au Congrès d'intervenir dans ce sens auprès de la Société des Nations.

M. RENADEL observe que la question se pose pour les citoyens de tous les pays où sévit un régime d'oppression.

Retenons la proposition du comte Karolyi en lui donnant un caractère général.

M. LE PRÉSIDENT : Le problème sera discuté à la suite de la lecture du rapport de M. Rubinstein sur le statut des émigrés.

M. GUERNUT, rapporteur de la Commission nommée ce matin, propose à l'assemblée les ordres du jour relatifs aux vœux exprimés par les différentes Ligues.

Le Congrès adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

Contre le fascisme en Italie

Le Congrès des Ligues des Droits de l'Homme et du Citoyen, réuni à Bruxelles, le 26 juin 1926, Considérant que le régime fasciste implique le pouvoir personnel sans contrôle ni limite à tous les degrés, l'abolition des garanties individuelles et collectives, la haine et l'étouffement de la pensée ;

Considérant qu'il a, en Italie, conduit les dirigeants à ériger le crime et la violence en système ; Considérant qu'il constitue dans le monde une forme de nationalisme étroit, violent, agressif, oppresseur des minorités ethniques ; qu'après avoir divisé les citoyens à l'intérieur, il mènera fatalement à la guerre avec l'étranger ;

Considérant que ses alliés dans le monde, ce sont les classes qui veulent revenir au féodalisme économique par l'exploitation et l'écrasement des producteurs ;

Considérant enfin que la pensée libre n'a pas de pire ennemi ;

Proteste contre un monstrueux attentat aux Droits de l'Homme et du Citoyen, et convie tous les citoyens libres à dresser contre le fascisme la puissance de leurs volontés associées.

Pour la liberté du peuple arménien

Le Congrès,

Après avoir entendu M. Khatissian, délégué de la Ligue arménienne,

Considérant que le peuple arménien a, comme tous les autres peuples le droit de disposer de lui-même ;

Réclame de la Société des Nations la reconnaissance de la nationalité arménienne avec tous ses avantages et droits qu'elle comporte ;

Demande que les trois millions d'Arméniens survivants reçoivent un territoire suffisant pour développer leur vie nationale ;

Demande subsidiairement que dans l'Arménie soviétique les Arméniens puissent jouir d'un régime démocratique conforme à la volonté de la

population et qu'en Turquie ils puissent recouvrer leurs biens confisqués, enseigner leur langue et réintégrer leur foyers. »

Pour la Géorgie opprimée

Le Congrès,

Ayant entendu la communication des délégués géorgiens sur la disparition de M. Nicolas Tcheidze, président de la Ligue géorgienne, défenseur éprouvé des Droits de l'Homme et des peuples.

Exprime ses sincères condoléances à la Ligue géorgienne et renouvelle sa profonde sympathie au peuple géorgien opprimé.

Contre la dictature en Haïti

Le Congrès,

Considérant que les graves atteintes portées depuis quatre ans à la Constitution et aux lois du pays mettent en péril la nationalité haïtienne ;

Considérant que les attentats à la liberté de la presse et à la liberté individuelle se sont multipliés à la faveur de lois inconstitutionnelles imposées à la nation ;

Considérant que les manœuvres les plus répréhensibles ont été employées pour empêcher le suffrage populaire de s'exercer, même en vue des élections communales ;

Considérant que la minorité au pouvoir, par l'organe de ses journaux prétend par tous les moyens imposer de nouveau son chef à la nation et a même fait connaître son intention de substituer au gouvernement constitutionnel de la République une dictature absolue, n'ayant ni règle, ni loi, ni limites ;

Considérant que la réalisation de ce projet serait le renversement de la Constitution, l'inféodation de la justice, l'asservissement des citoyens, l'insécurité pour leurs biens et pour leurs personnes ;

Elève de la façon la plus véhémement sa protestation contre les atteintes portées à la Constitution haïtienne et notamment les attentats à la liberté de la presse et à l'exercice du droit de vote.

La question du Dodécacanèse

Le Congrès,

S'élève contre les mesures arbitraires et tyranniques prises par le Gouvernement italien à l'égard des Dodécacanésiens, notamment contre les décrets qui, contrairement aux dispositions du traité de Lausanne, abolissent les libertés accordées au Dodécacanèse et qui n'ont d'autre but que d'italianiser par force des populations purement grecques ;

Fait ressortir le caractère impérialiste de la politique italienne, qui, méconnaissant les principes les plus élémentaires du droit et de la morale internationale, foule les Droits les plus sacrés de l'Homme et du Citoyen en lui enlevant sa libre disposition et la liberté de conscience ;

Décide de faire appel aux Ligues nationales pour protester, par tous les moyens à leur disposition contre cette iniquité ;

Les invite à porter la question devant le Conseil de la Société des Nations en lui signalant la gravité du danger qui menace l'existence même d'un peuple civilisé ;

Demande à la Société des Nations de déterminer le sort du Dodécanèse conformément au traité de Lausanne, et, pour répondre aux légitimes aspirations de ses habitants, d'ordonner sous son égide et son contrôle le régime qu'ils demandent.

Le statut des émigrés

M. RUBINSTEIN (Russie) soumet alors au Congrès le texte de sa résolution sur le statut des émigrés.

Il expose que les émigrés politiques, plus nombreux qu'ils ne le furent avant la guerre, se trouvent dans des conditions défavorables :

Autrefois, certains pays d'Europe étaient toujours ouverts aux émigrés politiques et leur offraient un refuge sûr. A l'heure actuelle, toute l'Europe est couverte de barrières. Les Etats gardent leurs frontières fermées ; à l'intérieur, ils appliquent aux étrangers une foule de règles méticuleuses qui réglementent l'admission, le passage, le séjour et le travail de l'étranger.

La plupart de ces règles ne peuvent être observées par l'intéressé qu'avec le concours et l'appui des représentants de son gouvernement national.

Or, l'émigré politique est précisément un étranger qui ne jouit pas de la protection du gouvernement de la nation à laquelle il ressortit. Il s'abstient de tout contact avec les agents de ce gouvernement, non seulement pour des raisons d'ordre moral, mais aussi par simple prudence.

Ces temps derniers, certains gouvernements, pour mieux atteindre les émigrés se trouvant au delà de leur emprise, ont eu recours à une mesure qui rend illusoire toute idée de protection et qui l'élimine d'une façon radicale.

En effet, les décrets et les lois sur l'expatriation promulguées dans plusieurs pays qui déclarent les émigrés politiques déchus du droit de cité et qui frappent leurs biens de confiscation, viennent de créer une situation dénuée de toute équivoque. Presque tous les émigrés russes et arméniens et certains émigrés italiens se voient ainsi transformés en apatrides. Des hommes possédant au plus haut degré le sens de la nationalité se trouvent juridiquement sans patrie.

La Fédération Internationale des Lignes des Droits de l'Homme et du Citoyen — déclare M. Rubinstein — ne peut rester indifférente à cette atteinte aux droits de l'homme et du citoyen. Elle ne peut se borner à des protestations stériles et considère qu'il est de son devoir de rechercher des moyens légaux pour assurer aux émigrés politiques, en particulier à ceux qui sont déclarés déchus du droit de cité, la condition juridique digne d'eux et des démocrates de l'Europe.

La Fédération Internationale considère qu'il est du devoir de tout Etat fidèle à la tradition européenne et aux usages de la Démocratie, non seulement de reconnaître le droit d'asile, mais de créer une condition juridique stable, équitable, et bien déterminée, à tous les émigrés politiques ressortissant à des nations dont les gouvernements ont suspendu tout ou partie des libertés de droit public et ne jouissant pas en droit ou en fait de la protection de ces gouvernements.

Cette tâche ne peut être réalisée d'une façon satisfaisante par des mesures disparates prises par des

gouvernements isolés. Le problème exige une solution internationale et la Société des Nations est l'organisme tout désigné pour la résoudre dans son ensemble.

M. Rubinstein propose au Congrès de voter l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Emet le vœu que la Société des Nations convie les divers Etats à établir un arrangement ayant pour but :

a) *De substituer pour les émigrés politiques à la protection du Gouvernement national qui fait défaut la protection d'un organe spécial de la Société des Nations ;*

b) *De créer dans divers pays des représentants de cet organe qui rendraient aux émigrés politiques les mêmes services que rendent ordinairement les Consuls à leurs nationaux se trouvant à l'étranger (délivrance de passeports, de pièces d'identité, de certificats de coutume, d'actes de notoriété, légalisations de signatures, de documents, de traductions, attestations de l'état-civil, concours à l'obtention de visas, de permis de séjour, etc.). Les représentants de la Société des Nations exerceraient ces fonctions avec le concours des organisations des émigrés mêmes ;*

c) *D'accorder et d'assurer aux émigrés politiques, en ce qui concerne les visas, les permis de séjour, etc., des facilités égales à celles dont jouissent les étrangers en général ;*

d) *De leur faciliter les déplacements, la recherche du travail ; de ne pas leur appliquer, vu leur nombre limité et l'impossibilité de rapatriation, les règles exceptionnelles qui concernent la main-d'œuvre étrangère ;*

e) *De reconnaître qu'ils ne peuvent être ni refoulés à la frontière ni expulsés, sauf les cas d'atteinte à la sécurité du pays de résidence, et qu'ils ne sont passibles ni de rapatriation forcée ni d'extradition aux gouvernements de la nation à laquelle ils ressortissent ou à laquelle ils ressortissaient.*

Le Congrès convie les Lignes nationales à insister auprès de leur gouvernement respectif pour la réalisation des mesures qui viennent d'être énoncées.

Le Congrès considère, en outre, qu'un statut personnel s'inspirant du principe de la personnalité du droit devrait être reconnu au profit des émigrés, déclarés déchus du droit de cité.

M. PIÉRARD (Belgique) informe l'assemblée que le Congrès international des migrations ouvrières qui vient de se tenir à Londres a étudié cette question avec un soin tout spécial. Il a exprimé le vœu que le Bureau International du Travail s'en saisisse au plus tôt.

Le comte KAROLYI (Hongrie) craint que la réalisation des mesures proposées par M. Rubinstein ne tarde trop. Ne serait-il pas plus simple de solliciter pour les émigrés le passeport Nansen ?

M. RUBINSTEIN lui répond que le passeport

Nansen est l'une des modalités possibles envisagées implicitement dans son ordre du jour ; cependant, il ne voudrait pas introduire, dans cette résolution d'ordre général, le terme de « pas-port Nansen ».

Le Congrès adopte, à l'unanimité, l'ordre du jour présenté par M. Rubinstein.

Les Etats-Unis d'Europe

Le Congrès aborde l'étude de la création des Etats-Unis d'Europe.

Le Président donne la parole à M. AULARD, délégué de la Ligue française qui donne lecture du rapport suivant :

Il faudrait tout un volume pour traiter ce grand sujet : Les Etats-Unis d'Europe, même en n'en montrant que les plus généraux aspects.

Je me bornerai à poser la question, à indiquer quelques vues de manière qu'on voie le sens et la méthode du débat qui va s'engager.

Les Etats-Unis d'Europe ! Ce mot n'évoquera, pour des badauds sceptiques qu'une vieille utopie démodée, qu'un romantisme politique aboli, et cependant c'est la réalité même des choses, telle que l'ont faite une guerre exténuante et une mauvaise paix. C'est cette réalité européenne qui impose, chaque jour davantage, l'idée si magnifiquement glorifiée jadis par Victor Hugo, et qui l'impose par des raisons économiques bien plus que par des raisons de sentiment.

Il y a quelque jours, dans un discours prononcé à Paris, l'ancien chancelier de la République d'Autriche, Mgr Seipel, disait de son pays qu'il désire « que l'Europe actuelle se transforme et s'améliore jusqu'à devenir une communauté effective, destinée à assurer le bien-être de tous ».

La voilà fortement définie, et par un homme d'Etat au sens pratique, par un homme d'Etat qui ne se paie pas de mots, cette Europe unie, dont l'union des Ligues des Droits de l'Homme a mis l'idée à l'ordre du jour de son actuel Congrès.

C'est à un point de vue à la fois idéaliste et réaliste que nous envisageons les Etats-Unis d'Europe. Nous sommes convaincus, nous ligués, que les droits de l'homme, la démocratie, la fraternité, la justice, les principes dont nous sommes les défenseurs ne peuvent régner ou être restaurés en Europe, pour et par la paix, que si les peuples de ce continent, se fédèrent, à la fois économiquement et politiquement, comme on voit fédérés pour leur bonheur démocratique les peuples de l'Amérique du Nord et les peuples de la Suisse.

Le déclin de notre Europe, causé par la guerre, ne peut être arrêté, elle ne peut lutter pour sa vie contre la concurrence économique des autres continents que par une telle fédération, dont un des résultats les plus tangibles et les plus importants sera d'organiser la production dans l'unité et la variété de notre continent.

Sans quoi, cette Europe surpeuplée, risquera de s'avoir faim ou de devenir esclave.

Certes, nous sommes des idéalistes, et nous nous en faisons gloire, mais nous voulons appliquer l'idéal encore plus que le proclamer. Notre Congrès offrira des vues pratiques, et non de vagues déclarations humanitaires.

Ainsi, M. Roger Picard, délégué français, traitera la question monétaire et financière ; M. Goldscheid, autrichien, la question de la production ; M. Kuczinski, l'économiste allemand, parlera de l'union douanière ; M. de Ambris, Italien, de la question juridique en gé-

néral ; M. Rubinstein, russe, du statut des émigrés ; M. Wilmotte, le professeur belge, de l'organisation intellectuelle et de la paix.

Nos prédécesseurs n'auraient pas désavoué ces vues réalistes. Sans doute, c'est la nécessité économique, la plus impérieuse de toutes, qui crie aux peuples d'Europe qu'ils doivent s'unir, sous peine de périr, mais il ne faudrait pas croire que ces philosophes et ces poètes, qui en France et ailleurs, ont demandé, prédit ou chanté les Etats-Unis d'Europe n'ont fait qu'une utopie dans les nuages.

Il ne rêvait pas dans les nuages, le puissant penseur Saint-Simon ! En 1814, dans son opuscule : *Réorganisation de la Société Européenne*, il déclarait que l'Europe « aurait la meilleure organisation possible, si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissant la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux, et investi du pouvoir de juger leurs différends », et c'était déjà le principe même de la Société des Nations appliqué à l'Europe.

Plus tard, la pensée de Saint-Simon fut développée, précisée, par un de ses plus intelligents disciples, Charles Lemonnier, dans les congrès de la paix qui se tinrent en Suisse à partir de 1867, et aussi, et surtout dans un petit livre substantiel qu'il publia à Paris en 1872, sous ce titre : *Les Etats Unis d'Europe*.

Le point de vue économique y est fortement indiqué. Charles Lemonnier signale « la facilité que l'unité d'un même gouvernement européen apporterait à la solution de la plupart des questions commerciales, agricoles, manufacturières ». Il montre par avance que l'équilibre des productions et des consommations quand la balance des prix de revient et des prix de vente se ferait librement entre cinq ou six grands marchés, ne serait plus ni contrarié ni faussé. Lié violemment par l'instabilité de vingt politiques contraires à la liberté commerciales, disait-il, serait établie sur ses vraies bases, la division des travaux et la répartition selon les aptitudes. Ainsi, selon lui, la vraie paix, la paix définitive serait assurée, dans une organisation économique européenne.

Et en outre, selon Lemonnier, les milliards qu'on économiserait, en ne faisant plus la guerre, serviraient à organiser l'instruction publique en Europe.

La devise que ce saint-simonien proposait aux congrès pacifistes, c'était : *La Paix par la Liberté, la Liberté par l'Instruction*.

L'organisation intellectuelle de l'Europe devait marcher de pair avec son organisation économique.

* *

Quant à Victor Hugo, n'y eut-il que des chimères dans sa campagne poétique et oratoire pour les Etats-Unis d'Europe ?

C'est à la tribune de la Législative, le 17 juillet 1851, qu'au milieu des ricanements de la Droite, il déclara que le peuple français avait posé « la première assise de cet immense édifice qui s'appellera un jour : Les Etats-Unis d'Europe. L'assise fut brutalement renversée par Napoléon III. Mais Victor Hugo ne s'en obstina pas moins, et c'est bien dans la réalité, même dans la réalité économique, qu'il planta son idée, quand, le 4 septembre 1869, il écrivit au congrès de la paix réuni à Lausanne : « Qui dit frontière dit ligature. Coupez la ligature, effacez la frontière, ôtez le douanier ; en d'autres termes, soyez libres, et la paix suit. Paix désormais profonde. Paix une fois pour toutes. Paix inviolable. Etat normal du travail, de l'échange, de l'offre et de la demande, de la production et de la consommation, du vaste effort en commun, de l'attraction des

industries, du va et vient des idées, du flux et du reflux humain ».

Ainsi, c'est autant en réaliste qu'en poète, que, le 14 juillet 1870, dans son jardin d'Hauteville-House, Hugo sema et chanta un gland qui serait le chène des Etats-Unis d'Europe.

Notre Congrès suivra donc une tradition, non seulement de poésie, mais de réalisme, en montrant, par des vues pratiques, la nécessité et la possibilité des Etats-Unis d'Europe.

Un mot sur l'objection classique à l'idée des Etats Unis d'Europe, objection tirée du patriotisme.

Il ne s'agit nullement de fondre toutes les patries européennes en une seule patrie, de diviser en simples et uniformes départements administratifs une Europe centralisée. Il ne s'agit pas de centralisation, mais tout au contraire de fédération, où chaque nation se placerait avec ses lois, son génie, avec toute sa personnalité intacte. Il y aurait, et plus que jamais, une France, une Grande-Bretagne, une Allemagne, une Italie, etc. Chaque nation serait d'autant plus vivante et plus forte qu'elle se trouverait dans un système d'entraide. Elle ne perdrait qu'un droit : celui de faire aux autres une guerre quelconque, soit militaire, soit économique.

Et la Société des Nations ?

C'est dans son sein, sous ses auspices que se formeraient, que se développeraient les Etats Unis d'Europe. En s'y installant, ils la fortifieraient intérieurement par la solidité d'une Europe organisée. On peut très bien concevoir la Société des Nations comme devenant d'autant plus vigoureuse qu'elle tendrait à être elle-même une fédération de fédérations.

Quant à la grande objection de paresse qui consiste à dire que la création des Etats Unis d'Europe sera une œuvre trop difficile, une œuvre au-dessus de nos forces, j'y répondrai seulement en rappelant qu'il y a déjà des commencements de réalisation. Les accords de Locarno, de nombreux traités d'arbitrage, ceux qui sont signés, ceux qui se préparent, ne sont-ce pas déjà autant de pas de faits vers les Etats-Unis d'Europe ?

En montrant aux peuples, par nos travaux, une image construite des Etats-Unis d'Europe, une image construite d'abord au point de vue économique et aussi au point de vue intellectuel, avec la paix pour but et pour moyen, nos Ligues des Droits de l'Homme, organiseront, guideront, accéléreront le mouvement d'opinion d'où sortira, en évitant la funeste leçon d'une nouvelle guerre civile entre Européens, l'établissement des Etats-Unis d'Europe.

Ces quelques aperçus hâtifs sur un si vaste projet, et si complexe, j'en sens toute l'imperfection, toutes les lacunes, tout le désordre ; j'espère qu'ils offriront néanmoins un point de départ à la discussion.

M. GOLDSCHIED donne connaissance d'un rapport très précis dont nous indiquons les points essentiels :

Après avoir constaté que la plupart des hommes s'accordent à dire que la situation actuelle exige la coopération des peuples européens, l'orateur déplore qu'en fait aucun effort ne se fasse pour cette œuvre nouvelle. On semble considérer les Etats-Unis d'Europe à la fois comme une nécessité et comme une utopie.

M. Goldscheid va examiner si le rêve que nous faisons ne peut devenir une réalité. Selon lui, la supériorité des Etats-Unis d'Amérique sur l'Europe se trouve dans le fait qu'ils ne forment, au point de vue économique, qu'une seule entité que ne viennent rompre ni frontières nationales, ni barrières douanières.

Il en déduit le principe que pour mettre en valeur la richesse de l'Europe en hommes, celle-ci doit commencer par abolir les frontières nationales.

Jusqu'ici les Etats européens se sont plaints de leur excès de population ou si quelques-uns d'entre eux s'en sont montrés satisfaits, c'est simplement en raison des services militaires qu'il pouvait leur rendre, mais aucun n'a envisagé la valeur économique de l'homme. La vie de l'homme se compose de trois phases qui sont : l'enfance (période de préparation), l'âge mûr (période de travail) et la vieillesse (partiellement ou totalement improductive). L'être humain doit donc produire avec intérêt, et intérêts composés, pendant sa période d'activité, tout ce qu'il a coûté durant l'enfance et tout ce qu'il va coûter au cours de sa vieillesse.

Il s'ensuit logiquement que si l'homme veut augmenter sa valeur économique, il doit s'efforcer de prolonger le plus possible sa période de pleine activité. Ce serait un effort stérile que de vouloir bénéficier de la production technique sans essayer, avec la même volonté d'intensifier l'activité humaine dans son moment de plein épanouissement. En d'autres termes, l'économie des biens n'est qu'une partie de l'économie ; l'autre partie, la plus importante, est « l'économie de l'homme ».

L'économie nationale, telle qu'on l'a comprise jusqu'à nos jours, n'a pas vu que tout problème économique a son côté humain, son côté organique, qu'il ne faut pas dédaigner, si l'on veut que les hommes, au lieu d'être les victimes de leur propre travail, en soient les heureux profiteurs.

M. Goldscheid a tenu à montrer que la force économique de l'Europe se base tout d'abord sur sa richesse d'hommes et que tous nos efforts pour augmenter la production doivent tenir compte en même temps de la valeur des biens matériels et de la valeur du travail humain.

Mais ces efforts ne seront couronnés de succès que le jour où les peuples ne seront plus séparés par des frontières douanières.

Tant que l'Europe ne mettra pas à profit son matériel humain, comme elle met à profit l'autre matériel, l'Amérique pourra se procurer sa main-d'œuvre à ses dépens, et aussi longtemps que cet état de fait subsistera, notre continent sera privé de prendre part avec gain à l'économie mondiale.

M. Goldscheid termine cette partie de son exposé en affirmant que l'Europe est parfaitement en état de nourrir sa population et de lui assurer un « standard of life » assez élevé, si elle se rend compte de la valeur de son bien le plus précieux : le matériel humain.

Mais — poursuit l'orateur — le perfectionnement de l'économie de l'Européen seul est insuffisant. Nous devons appliquer les mêmes principes aux peuples coloniaux, c'est-à-dire profiter non seulement de leurs biens matériels, mais également de leur valeur humaine.

M. Goldscheid attire l'attention sur un fait qui a été fatal à l'économie mondiale, c'est-à-dire sur la doctrine de Monroe, racine de tous les égoïsmes nationaux. La thèse exprimée dans ces mots : « L'Amérique aux Américains » est la condamnation de toute collaboration de l'Humanité. M. Goldscheid lui oppose celle des pacifistes : « Chaque continent, chaque pays au monde entier ! »

Il faut que les Droits économiques de l'Homme et des Peuples soient garantis internationalement. Le principe d'une souveraineté nationale sans bornes est

la mort de toute démocratie, de toute prospérité, de toute paix. Aussi longtemps qu'un peuple ne pourra assurer son existence économique avec l'aide des autres peuples, il se verra obligé de s'armer et de recourir à la guerre. Il est essentiel de croire à un désarmement militaire et moral si l'on ne travaille systématiquement au désarmement économique.

Par désarmement économique, M. Goldscheid n'entend pas autre chose que le secours économique mutuel, l'organisation économique de la paix entre les nations et les continents. La coopération des pays d'Europe unifiés serait un premier pas vers cet ordre de choses. La Société des Nations a si bien compris la nécessité d'un élargissement économique du droit international, qu'elle a décidé la convocation d'une conférence économique mondiale.

M. Goldscheid examine ce qui a été fait dans le passé pour le rapprochement économique des peuples et passe en revue les résolutions du Congrès international de la Paix à Paris ainsi que les vœux émis lors des délibérations qui ont précédé la conférence économique internationale.

Nous devons, quant à nous, adhérer aux idées de notre collègue, M. Charles Gide : éloigner ou diminuer toutes les barrières à la circulation des personnes, des idées, des produits; lutter contre les difficultés concernant les passeports, préconiser un système international de traités commerciaux.

Appuyons également MM. Lucien Le Foyer et Valfort qui demandent la création d'un Conseil d'Économie International pour le règlement de la production, de la circulation et de la distribution des richesses; l'internationalisation de certaines richesses de la terre et de certaines régions, de certains détroits, ports, rivières, canaux, chemins de fer, villes, etc. Souhaitons encore avec M. Jouhaux, un règlement général non seulement pour la réconciliation, mais aussi pour la solidarité des intérêts, pour remplacer la concurrence par des méthodes nouvelles de coopération.

M. Goldscheid cite l'expertise que Norman Angell a faite pour le Congrès International de la Paix à Paris, où il est dit : que « les maux fondamentaux de l'économie actuelle sont l'instabilité des valeurs, la désorganisation des cours, les impôts excessifs, l'insécurité dans l'industrie. »

Enfin, du discours prononcé par M. Loucheur, lors de l'assemblée plénière de la Société des Nations, en automne 1925, l'orateur extrait le passage suivant :

« Le développement des taux élevés en Europe rendent nécessaire une conférence économique internationale. Les droits protecteurs se développent de la même manière que les armements avant la guerre. Le pouvoir d'achat, la capacité de la production, le nombre d'habitants à nourrir, tels sont les problèmes qu'il faut résoudre. »

Dans un article, écrit plus tard, M. Loucheur ajoutait :

« Je suis persuadé, quant à moi, que nous nous approchons lentement d'un régime qui, au point de vue économique, ressemble aux États-Unis d'Europe. On voit déjà les efforts d'ajuster les différents intérêts par des ententes qui conduiront plus tard à un accord général. »

M. Goldscheid divise comme suit les questions que nous avons à examiner :

1° Quelles sont les conditions pour supprimer les

barrières douanières et de trafic entre les États de l'Europe?

2° Comment assurer les nécessités vitales des peuples européens par un Conseil économique européen ou par une sorte de parlement central européen, au lieu de s'appuyer sur un système de frontières soutenu par un secours national économique? Comment faut-il s'imaginer la transformation des États actuels en États-Unis de l'Europe? De quelle manière pourrait-on accélérer l'organisation des États-Unis d'Europe? Jusqu'à quel point pourrait-on accélérer l'association d'Europe par une confédération partielle entre plusieurs États, comme, par exemple, au commencement, entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne et différents autres États (Fédération balkanique, etc.)?

3° Quels sont les fondements d'une union douanière européenne? Comment devrait-elle être constituée? Quelles seraient ses buts et quelles seraient les premières mesures pour arriver à une union douanière européenne, si l'on veut que ces mesures aboutissent au succès?

4° Comment organiser uniformément l'échange des biens entre les peuples européens? Comment organiser la centralisation de la distribution des matières premières venant d'autres continents et l'échange des biens entre l'Europe et les autres continents? — De quelle manière pourrait-on régler le marché du travail et que pourrait-on faire pour combattre le chômage?

5° Comment stabiliser d'abord les valeurs des États européens et comment arriver finalement à une unité monétaire? Comment procurer des crédits communs? Comment trouver un accord pour les lois des impôts dans les différents pays de l'Europe, au moins pour les lois des impôts les plus essentiels; quelles mesures faut-il exiger pour avoir une législation commune d'impôts?

6° Dans quelles conditions un échange libre parfait serait-il possible entre les peuples européens? Quelles réformes aux lois sur les étrangers seraient-elles nécessaires et quelles mesures devrait-on prendre pour la protection des minorités?

7° Comment rendre plus simple et comment centraliser le système militaire de la défense nationale des États de l'Europe? Quels points de vue faut-il adopter pour répartir les frais des armements sur les différents peuples? Quelles économies pourrait-on faire par ces mesures? Est-ce que la centralisation de la défense nationale sur terre, sur mers et dans l'air est nécessaire et, si oui, dans quelle mesure pour les États Unis de l'Europe?

8° Comment et jusqu'à quel point peut-on unifier les Constitutions des États européens? Quels sont les points des constitutions — surtout en ce qui concerne certains droits fondamentaux démocratiques — qui doivent se trouver dans toute constitution comme *conditio sine qua non* pour un développement vers les États-Unis de l'Europe? Quels autres articles de constitution faut-il unifier et comment y arriver?

9° Quelles mesures communes faut-il pour augmenter la productivité : a) dans l'industrie, b) dans l'agriculture, c) dans le commerce, d) concernant toute sorte de trafic, e) concernant l'économie de l'homme?

10° A quelles mesures communes faut-il penser, touchant l'hygiène sociale et l'hygiène des races?

11° Que faire dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation pour avancer la coopération européenne, pour fortifier la volonté de créer les États-Unis de l'Europe?

12° Enfin, quelle propagande efficace faut-il faire

pour arriver au but : les Etats-Unis de l'Europe et l'Union douanière européenne ?

M. GOLDSCHIED propose de nommer une commission chargée d'étudier ces divers problèmes. Elle se subdiviserait en plusieurs sections :

a) Une sous-commission qui étudierait des associations coopératives analogues : Confédération Suisse, Etats-Unis d'Amérique, etc.

b) Une section économique qui examinerait l'organisation économique actuelle de chaque pays.

c) Une section pour l'économie des hommes et des peuples.

d) Une section financière, qui s'occuperait des conditions de stabilisation de la monnaie dans les divers pays.

e) Une section pour l'étude du système de défense militaire des Etats-Unis d'Europe.

f) Une section du trafic.

g) Une section pour l'étude de l'unification du droit et des lois.

h) Une sous-commission de l'enseignement.

i) Une section qui s'occuperait de collaborer avec les autres organisations à buts analogues.

k) Une section de propagande.

Il est certain, déclare, en terminant, M. Goldschied, que la création des Etats-Unis d'Europe demandera de longues années. L'idée est cependant en route. Quant à nous, travaillons dès aujourd'hui à une entente politique et économique entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Ce centre de cristallisation servira d'exemple et nous conduira rapidement au but essentiel : les Etats-Unis d'Europe.

Le président déclare la discussion générale ouverte sur ces deux rapports préliminaires.

M. Robert DEEL, membre de l'Union of Democratic Control, qui prend part au Congrès à titre d'observateur, demande si le fédéralisme européen comprendrait l'Angleterre et la Russie.

Il aimerait également savoir quelles relations existeraient entre la Société des Nations et les Etats-Unis d'Europe.

M. Ubaldo TRIACA (Italie) estime qu'il ne faut pas sectionner les Etats-Unis d'Europe. L'économie européenne a grand besoin de la Russie et de l'Angleterre.

Ce serait une erreur profonde que d'en exclure ces deux grands peuples.

M. RENAUEL (France) est perplexé. La Ligue des Droits de l'Homme doit-elle s'engager dans la voie de la création d'Etats-Unis européens ? Cela n'est pas certain, car notre initiative peut apparaître comme un manque de confiance à l'égard de la Société des Nations. On pourrait y voir l'aveu que la Société des Nations n'aurait pas rempli le rôle qui lui était dévolu et que l'on recherche, en désespoir de cause, la formation de groupements nouveaux présentant des conditions meilleures de stabilité.

Ces réserves faites, il ne s'oppose pas, en principe, à la formation de groupements dans le cadre de la Société des Nations. C'est, — dit-il — la tradition du parti socialiste, qui, avant la guerre, songeait déjà à une fédération des nations balkaniques.

Si la Ligue veut examiner la possibilité de créer de nouveaux organismes, qu'elle le fasse d'une façon plus large. Qu'elle invite la Société des Nations à mieux comprendre son rôle ! Va-t-on rester neutre vis-à-vis de la politique des Etats-Unis, maîtres du monde par leur finance ? Ne dira-t-on pas aux bolchevistes qu'en refusant d'entrer dans la Société des Nations, ils créent un danger de guerre ; sur le terrain international, les bolchevistes n'invoquent pas les raisons économiques, mais leur conception politique qui vise à l'anéantissement d'autres Etats.

De telles théories nous conduisent droit à la guerre, car si les intérêts peuvent être dominés, il n'en est pas de même des conceptions mystiques.

En créant les Etats-Unis d'Europe, il faut bien admettre d'en écarter certains pays, et cela, c'est la guerre inévitable. Voilà pourquoi M. Renaudel préférerait que la Ligue des Droits de l'Homme, se plaçant sur le terrain de la démocratie universelle, intensifiât sa campagne en faveur d'une Société des Nations où entreraient aussi les Etats-Unis et la Russie.

M. GUERNUT (France), pense que la Ligue des Droits de l'Homme n'est pas suspecte de vouloir dresser les peuples les uns contre les autres. Elle combat pour l'Union des Etats, pour les Etats-Unis du Monde.

Ce n'est pourtant pas sa faute s'il se trouve quelques gouvernements qui attaquent la Société des Nations ou qui ne veulent pas y entrer. N'est-il point sage, dans ces conditions, de former d'abord les Etats-Unis de tous ceux qui veulent s'unir, et de laisser la porte ouverte aux autres. M. Renaudel redoute certains Etats qui, par leur puissance financière ou certaines conceptions mystiques, prétendent ruiner ou conquérir les autres. Raison de plus pour que les autres Etats se fédèrent entre eux pour la résistance. Ce sera une première étape.

Quant à la Société des Nations, loin d'être traitée comme adversaire, nous la voulons au contraire utiliser pour notre effort d'union. C'est dans le cadre, sous l'égide, selon l'esprit de la Société des Nations que nous entrevoyons une Fédération Européenne, une Fédération Asiatique, une Fédération Américaine d'abord — qui se fédéreront d'elles-mêmes après cela dans une union universelle.

M. TRIACA constate que les divers pays d'Europe ne sont pas dissemblables au point qu'ils ne puissent s'entendre. Il leur serait facile de vivre collectivement au lieu de s'enfermer dans un nationalisme étroit et dangereux. Il n'est pas dans notre idée d'agir contre la Société des Nations, mais nous pouvons fort bien admettre un groupement européen qui ne comprendrait pas les Etats-Unis d'Amérique, ce pays a une situation spéciale qui lui permet de vivre de sa propre vie intérieure. Pour M. Triaca, la Société des Na-

tions demeurera un centre moral autour duquel les Etats-Unis d'Europe pourront se constituer.

Le Comte KAROLYI approuve les idées exprimées par M. Aulard, mais il a le sentiment qu'il manque une chose essentielle : aussi longtemps que certains Etats, membres de la Société des Nations conserveront un gouvernement fasciste aucune société des peuples ne sera possible. Jamais la Russie ne consentira à faire partie d'un groupement qui comprendra des Etats fascistes.

M. AULARD pense qu'il ne faut exclure aucune

nation des Etats-Unis d'Europe. Il est, quant à lui, très optimiste. On s'étonnera plus tard des barrières qui séparent aujourd'hui les divers pays d'Europe, comme nous nous étonnons nous-mêmes de la division des républiques grecques de l'antiquité.

Quant à la Société des Nations M. Aulard a foi en sa prospérité, et il souhaite qu'elle devienne une fédération de fédérations.

La séance est levée à 18 heures.

TROISIÈME SÉANCE

(Dimanche matin, 27 Juin 1926)

Présidence de M. POSNER, délégué de la Ligue polonaise.

Le président, ouvre la séance à 9 heures et donne la parole à M. Roger Picard, rapporteur de la question spéciale : « Problèmes monétaires ».

Les problèmes monétaires

Précisant le but que poursuit la Ligue, M. R. PICARD estime que le programme présenté hier par M. Goldscheid dépasse l'objet propre de notre Fédération internationale. Notre rôle n'est pas de rechercher les solutions techniques, mais il doit se borner à promouvoir la justice et à l'introduire dans les divers problèmes qui s'offrent à notre esprit.

Aussi, M. Roger Picard ne créera-t-il point dans son rapport une solution de la Ligue ; il résumera ce qu'ont déjà fait, dans le sens d'un rapprochement économique européen, les grands organismes internationaux et démontrera que sur le terrain financier les peuples peuvent s'entraider mutuellement avec efficacité. Il conclura en pronant, en cette matière, la solidarité internationale.

M. Roger Picard commente alors le rapport suivant :

Les problèmes financiers tiennent une large place dans les phénomènes de déséquilibre qui caractérisent la situation européenne d'après guerre :

a) La monnaie des divers pays s'est dépréciée et a cessé de représenter une valeur fixe;

b) Les rapports de valeur entre les diverses monnaies exprimés par le change, subissent des fluctuations considérables et qui n'expliquent pas pleinement les conditions économiques des divers pays;

c) La distribution du crédit s'opère d'une manière irrationnelle entre les différents pays où les différentes industries;

d) La lutte pour les capitaux entre pays conduit certains d'entre eux à favoriser l'évasion fiscale chez les autres.

Sur ces divers points une entente internationale est nécessaire et possible.

Elle a déjà fait l'objet d'études et de vœux précis,

notamment à la Conférence de Bruxelles (1920), à la Conférence de Gênes (1922) et au Comité financier de la Société des Nations.

La Fédération Internationale des Ligues ne peut que reprendre ces travaux et demander aux divers gouvernements européens de reprendre la tâche commencée et de la mener à bien.

A. — La politique monétaire européenne

Avant la guerre, les monnaies d'or circulaient librement; les billets de banque étaient convertibles en or. L'or jouait le rôle de monnaie internationale et, dans chaque pays, les fluctuations de la valeur monétaire étaient d'allure trop lente pour être bien sensibles.

Depuis douze ans, la circulation de l'or a été, pratiquement ou légalement, supprimée; les billets sont inconvertibles et leur émission a augmenté; la valeur des monnaies s'est, partout, dépréciée.

Pour améliorer la situation, il conviendrait de recommander, les mesures suivantes :

a) Que, dans chaque pays, les banques d'émission soient assurées de la plus large autonomie et soustraites à l'emprise des gouvernements qui les obligent à l'inflation.

b) Que les banques d'émission des divers pays d'Europe créent un organisme de coordination et que leurs dirigeants tiennent des conférences périodiques pour :

Fixer les conditions dans lesquelles ils procéderont aux achats d'or en lingot, afin de stabiliser les cours du métal,

Décider des ouvertures de crédit que les banques d'émission se feront réciproquement et des compensations qui s'opéreront entre elles.

c) Que chaque pays assure la stabilité de sa monnaie par un retour à l'étalon d'or établi sur une parité nouvelle correspondant à la valeur de fait actuelle des monnaies. (On insistera sur les dangers d'une déflation trop sévère ou trop rapide — sur les conditions économiques et financières de la stabilisation.)

d) Que les nations européennes riches prêtent leur concours aux nations à monnaie dépréciée pour la restauration de leur devise (d'après des méthodes voisines de celles mises en œuvre par la Société des Nations pour l'Autriche et pour la Hongrie); certains pays posséderont des réserves d'or; d'autres compléteront les leurs par des crédits disponibles à l'étranger et constituées soit par la possession de valeurs mobilières,

soit par des effets de commerce gagés sur les exportations, soit par des avances à eux consenties.

Pour faciliter cette entente, il conviendrait que la question des dettes politiques internationales fût réglée, et qu'elle le fût dans le plus large esprit de générosité — qui serait, en même temps, esprit d'opportunité.

B. — La politique des changes

Le retour à l'étalon d'or, la stabilisation des monnaies, assurée par une saine politique budgétaire et consolidée par des accords bancaires, entraînerait par voie de conséquence la stabilisation des changes et pourrait permettre le retour à la liberté pure et simple du marché des devises.

Toutefois, pour réussir les opérations monétaires envisagées, il faudrait, tout d'abord, recourir à une centralisation rigoureuse du commerce des changes, en en confiant l'exclusivité soit aux banques d'émission, soit à des Caisses de conversion.

Ces Caisses fourniraient le change aux taux indiqués par les nouvelles parités monétaires et selon une entente internationale. Un marché à terme du change existerait entre elles seules. Les opérations de change qu'elles exécuteraient entre elles se liquideraient par voie de compensation ou de règlements en or, dont la sortie, à cet effet, serait pleinement autorisée.

C. — Les crédits internationaux

Les échanges économiques ne sont pas encore rétablis dans leurs conditions normales d'autrefois.

Les lettres de tarifs douaniers les entravent fortement et le Congrès doit entendre, à ce sujet, un rapport consacré au projet d'Union douanière européenne.

La mauvaise distribution du crédit est une cause de ralentissement des échanges, alors qu'une politique de crédit bien conduite pourrait servir de régulateur économique et, dans une large mesure, enrayer ou atténuer les crises. (On rappellera, à ce sujet, les travaux du Bureau International du Travail, de la Commission internationale des crises, les expériences de l'Amérique et les thèses de certains économistes : Ansiaux, Bellerby, etc.).

Ici encore, les banques d'émission peuvent, grâce à leur entente, décider du volume et de la direction des crédits à répandre dans le monde et dans les diverses industries :

En unifiant le taux de l'escompte ;

En échangeant leurs renseignements d'ordre économique et financier sur les nations, les industries, les entreprises emprunteuses ;

En étudiant, de concert avec les représentants des grandes industries, les besoins de crédit dans les divers domaines ;

En s'entendant avec les gouvernements pour la création par ceux-ci, de garanties collatérales accordées à leurs nationaux emprunteurs (système ter Meulen, Export Scheme Act britannique, etc.).

D. — L'entente fiscale

L'entente entre les divers Etats européens pour la politique fiscale devrait porter sur deux points : 1° doubles impositions ; 2° évasion fiscale.

1° La question des *doubles impôts*, qui prend de l'importance à mesure que, de toutes parts, les impôts s'alourdissent, est sur le point d'aboutir à la Société des Nations. (On résumera les travaux de la Société des Nations à ce sujet.) Diverses règles pourraient être adoptées afin qu'un même revenu, appartenant à une même personne, ne puisse être frappé

deux fois par deux Etats différents (Etat du domicile de la personne, Etat de la situation du bien productif de revenu, etc.).

2° La question de l'*évasion fiscale* n'est aujourd'hui difficile à résoudre que parce que la distribution du crédit demeure imparfaite. C'est pour attirer les capitaux dont ils manquent que certains pays offrent aux étrangers des facilités qui les poussent à expatrier leur fortune.

Il serait possible, une fois la distribution du crédit normalement assurée, d'obtenir que les administrations fiscales des divers pays se communiquent les renseignements qu'elles possèdent et se restituent les contribuables qui, par leur origine, leur appartiennent respectivement.

Conclusion

Toutes les questions examinées ici ont entre elles des liens de solidarité. Tant que les monnaies ne seront pas redevenues des monnaies d'or, les changes resteront erratiques. Tant que durera le déséquilibre des changes, les divers pays se croiront obligés de protéger leur commerce par des prohibitions, des antidumping clauses des tarifs, etc., et d'autre part, les capitaux hésiteront à s'investir dans les pays à monnaie et à changes avariés. Tant que les crédits seront restreints et craintifs, les évasions de capitaux se poursuivront. Enfin aucune entente financière intereuropéenne ne sera possible tant que, dans chaque pays, l'assainissement financier ne sera pas réalisé.

On pourrait renverser l'ordre des propositions qui précèdent et montrer d'autres connexions entre les divers faits monétaires, bancaires, budgétaires, etc., que nous avons fait apercevoir. En réalité, il y a interdépendance entre tous ces problèmes et c'est par des vues d'ensemble et non par des solutions fragmentaires qu'on peut espérer les résoudre.

Aussi est-il plus que jamais nécessaire qu'une entente intervienne entre Etats européens pour se prêter leur entraide en vue de la restauration financière de l'Europe.

Le Congrès émettra donc comme vœu unique celui de voir les travaux commencés à Bruxelles en 1920, continués à Gênes en 1922 et interrompus depuis lors reprendre le plus tôt possible pour aboutir à l'institution d'une politique monétaire et financière commune entre les nations membres des futurs Etats-Unis d'Europe.

Le président remercie au nom de l'assemblée, M. Roger Picard pour son lumineux exposé.

M. LA FONTAINE se déclare d'accord avec les observations formulées hier par M. Renaudel. Il ne faut point rêver d'Etats-Unis purement européens, car à l'heure actuelle, l'or du monde se trouve hors d'Europe.

A son avis, seule la Société des Nations est capable de résoudre les problèmes économiques, et seule, elle pourrait créer une union monétaire. Nous nous exposerions en fondant un organisme européen à discréditer la Société des Nations.

M. KUCZINSKI (Allemagne) approuve l'ensemble du projet de M. Roger Picard. Mais, ajoutet-il, il faut aller plus loin que ses propositions, car une entente, après stabilisation, entre les banques d'émission des différents pays, est d'un succès douteux. Il estime qu'une union monétaire

européenne faisant perdre aux Etats leur souveraineté monétaire, est indispensable.

Cette union, créant une monnaie uniforme, supprimerait l'inflation et résoudrait le problème des transferts que seule a fait surgir la différence des monnaies.

M. TRIACA (Italie) estime que les solutions préconisées par M. Roger Picard ne pourront être applicables que lorsque les Etats auront résolu la situation issue de la guerre et liquidé la question des dettes internationales.

M. Roger PICARD déclare qu'il a exprimé implicitement ce vœu en disant dans son exposé que les pays doivent tout d'abord assainir leur monnaie. Il n'est nullement hostile à l'Union monétaire proposée par M. Kuczinski, mais il pense que l'on n'y arrivera que par étapes successives.

L'union douanière

Le président donne la parole à M. KUCZINSKI, délégué de la Ligue allemande, rapporteur de la question spéciale de l'union douanière.

M. KUCZINSKI lit le rapport suivant :

Bien des gens s'imaginent aujourd'hui qu'avant la guerre mondiale, chaque nation produisait de préférence les matières premières et les marchandises qu'elle pouvait obtenir dans des conditions naturelles particulièrement favorables et qu'elle en vendait un excédent à d'autres nations, tandis qu'elle achetait de préférence à l'étranger, les matières premières et les marchandises qui y étaient offertes à meilleur marché. Mais, en réalité, l'échange international des marchandises était loin d'être conduit sur une base aussi raisonnable. Dès qu'une industrie était protégée par de hauts tarifs douaniers et que, par suite, des syndicats pouvaient maintenir à un taux élevé les prix à l'intérieur, les marchandises étaient vendues à meilleur marché à l'étranger par les mêmes industriels qui venaient de demander ces tarifs douaniers dans « l'intérêt de leur pays ».

Ils n'hésitaient souvent même pas à vendre leurs marchandises à l'étranger au-dessous de leurs propres frais de production pour anéantir une industrie étrangère et prendre sa place. L'idée de la division internationale du travail, qui pendant un siècle avait été le rêve des économistes les plus avisés, fut de plus en plus rejetée comme indésirable et même ridicule. Obtenir l'autarchie économique pour leur propre pays en conquérant simultanément les marchés étrangers : voilà quel était l'idéal des gouvernements. Le point de vue du commis voyageur, aux yeux de qui l'avantage de l'un est nécessairement le désavantage de l'autre, primait dans toute la politique commerciale.

La tension économique était donc déjà si grande avant 1914 qu'un retour à l'ordre économique mondial tel qu'il existait alors, n'assurerait aucunement le désarmement économique indispensable pour l'assainissement de l'Europe. Et cela d'autant moins que la réorganisation politique de l'Europe a énormément augmenté les points de friction économique et que l'essor industriel dans le Nouveau-Monde a éliminé pour toujours la concurrence des industries européennes sur de nombreux marchés étrangers :

1. — La réorganisation politique de l'Europe a, avant tout, accru le nombre d'Etats indépendants et, par là, multiplié les frontières. Sur le territoire qu'occupaient autrefois trois empires, l'Allemagne, l'Autri-

che-Hongrie et la Russie, il y a aujourd'hui onze républiques, et les nouvelles frontières ont été tracées sans égard aux besoins économiques. Pour aller de Strasbourg à Königsberg ou de Prague à Témessvar, des villes qui avant la guerre n'étaient séparées par aucune frontière, il faut passer aujourd'hui trois frontières.

Et chaque frontière est à présent une vraie barrière. Il faut avoir un passeport et un visa. On n'est pas admis si l'on a trop peu d'argent et on n'ose pas sortir avec trop d'argent. Les prescriptions douanières sont interprétées d'une façon tout à fait arbitraire et de nombreuses défenses d'importation entravent l'échange des marchandises.

2. — Le nationalisme économique renforcé par le nationalisme politique, la manie de se rendre indépendant de l'étranger, de créer coûte que coûte une industrie nationale, même si les conditions naturelles font absolument défaut, mènent spécialement les Etats nouvellement créés vers une politique commerciale qui souvent est nuisible à leur propre intérêt économique.

Une politique si étroite augmente les frais de production, diminue par là le pouvoir d'achat de la population indigène, n'empêche donc pas seulement directement l'importation des marchandises qu'on veut écarter, mais indirectement aussi l'importation de beaucoup d'autres marchandises.

3. — La guerre mondiale a affaibli l'économie de l'Europe et a fortifié l'économie des autres continents. L'industrie des Etats-Unis d'Amérique a acquis une hégémonie semblable à celle qu'avait l'Angleterre il y a cent ans. L'industrialisation de l'Amérique du Sud a, en grande mesure, rendu ce continent indépendant de l'industrie européenne; il en est de même pour le Canada, l'Inde, la Chine, le Japon, etc.

L'industrie européenne, non seulement a perdu ses débouchés dans ces pays, mais ceux-ci sont aussi devenus ses concurrents sur les autres marchés du monde. Et cette concurrence est d'autant plus acharnée que le pouvoir d'achat de beaucoup de peuples a été amoindri par la guerre mondiale; ils ne peuvent plus absorber les marchandises étrangères dans la même mesure qu'auparavant.

La plupart des nations de l'Europe semblent donc condamnées à une détresse économique permanente si elles continuent à se combattre étourdiment dans le domaine économique. Cette conclusion qui, il y a un an, trouvait encore peu d'adhérents, est aujourd'hui acceptée même par les chefs d'industrie qui, on le sait, sont toujours lents à comprendre la nécessité d'un revirement dans la politique économique. Mais il n'y a guère encore d'unanimité sur la forme à donner à cette entente économique préconisée par tous.

Il en est qui croient que cette entente économique serait le mieux réalisée par la fondation de cartels entre les industries de pays voisins, qui auraient pour but de réduire les frais de production et de régler la répartition des débouchés. Mais on se souvient fort bien de ces cartels internationaux d'avant-guerre qui, eux aussi, professaient de servir la paix économique et qui au fond n'avaient d'autre but que de maintenir les prix de vente aux dépens des consommateurs. Les expériences faites dans ce domaine ne sont donc guère encourageantes et il est à craindre plus que jamais que les industriels réunis dans ces cartels ne s'en servent uniquement pour augmenter leurs propres profits.

D'autres gens entendent par entente économique des unions douanières entre petits Etats tels que l'union douanière conclue récemment entre la Lettonie et l'Esthonie. Mais quelque désirables que soient de pareilles

unions, elles ne peuvent être considérées que comme un commencement très modeste. Car si même tous les Etats balkaniques se joignaient à la Russie, si tous les Etats successeurs de l'ancienne monarchie austro-hongroise formaient une union douanière, si même les Etats des Balkans suivaient cet exemple, il y aurait encore beaucoup trop de communautés économiques indépendantes en Europe.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner quelle est au fonds la cause principale de la supériorité économique. C'est le fait que ces quarante-huit Etats-Unis qui ont une surface presque aussi grande que les trente-trois Etats de l'Europe, constituent un territoire économique unifié.

On me dira peut-être que je me trompe et que la supériorité de l'Amérique est basée plutôt sur ses plus grandes richesses naturelles et sa population moins dense. Mais si ceux qui me font cette objection voulaient se donner la peine d'additionner les richesses naturelles de l'Espagne, de l'Italie, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Suède, de l'Allemagne, de la Russie, etc., de calculer combien plus de blé, de laine, de charbon, de potasse se trouvent en Europe, combien plus de bétail nous élevons ici, ils cesseraient d'exagérer l'importance de la production de coton, de cuivre, d'or où l'Amérique, certes, l'exporte sur l'Europe — même s'ils ne voulaient tenir aucun compte de la production des colonies des Etats européens.

Et une densité moins grande de la population est-elle vraiment un grand avantage ? Les pays européens avec la population la plus dense, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, l'Allemagne sont-ils vraiment inférieurs économiquement aux pays qui ont une population moins dense tels que la Russie ou l'Espagne ?

L'exemple des Etats-Unis d'Amérique prouve, en effet, que du point de vue technique une union douanière européenne présenterait le meilleur remède et probablement le seul remède possible à la détresse économique de l'Europe.

Mais il y a, certes, des objections d'ordre politique et économique qu'il faut réfuter avant de pouvoir espérer la réalisation d'une telle union.

1^o Beaucoup de gens craignent qu'une union douanière ne détruise la souveraineté politique des Etats faisant partie d'une telle union. Mais l'exemple de l'union douanière allemande, fondée il y a presque un siècle, montre que c'est une erreur. Ces Etats allemands restaient politiquement indépendants à un tel degré qu'en 1866 ils se faisaient la guerre, sans suspendre pour autant leur union douanière pendant la durée des hostilités.

Encore faut-il tenir compte du fait que ce que chaque Etat particulier perdrait peut-être en souveraineté à l'extérieur, il le regagnerait par un accroissement de souveraineté sur son économie intérieure. La souveraineté de l'économie privée sur l'Etat qui envenime la vie économique et qui, par exemple, est la cause principale de la chute du franc français comme elle était la cause principale de l'effondrement du mark allemand, s'évanouirait probablement dans une union douanière.

2^o Beaucoup de gens craignent qu'une union douanière ne porte un coup mortel aux jeunes industries des pays travaillant dans des conditions moins favorables. Voilà, sans doute, l'effet de l'introduction subite de tout libre échange. Mais bien qu'une division internationale du travail conforme aux données techniques

dans les différents pays soit le but final de l'union douanière, on pourrait aisément prévoir une période de transition, pendant laquelle, tout en abolissant les tarifs douaniers, on payerait des primes dégressives aux entreprises industrielles menacées dans leur existence par la concurrence étrangère, ce qui laisserait le temps nécessaire aux nations moins avancées de s'adapter aux nouvelles conditions.

Les obstacles qui s'opposent à une union douanière européenne sont donc au fond, plutôt d'ordre psychologique que d'ordre économique. Ils ont leur racine plutôt dans des préjugés que dans des faits. Cela ne veut pas dire qu'on doive faire peu de cas des difficultés à surmonter avant qu'on puisse aboutir à une pareille union. Mais il faut bien en tirer la conclusion qu'il n'y a aucune raison d'ajourner la propagande pour cette union qui garantirait plus solidement que toute autre mesure la Paix économique du monde.

M. Louis PIÉRARD (Belgique) constate avec joie avec quel esprit à la fois idéaliste et réaliste, le Congrès discute le problème complexe des Etats-Unis d'Europe.

Comme l'a fort bien dit M. Kuczinski, notre devoir est de nous intéresser aux grands problèmes économiques et sociaux.

M. Piérard déplore l'anarchie économique dans l'Europe d'après guerre. Il en trouve un exemple dans l'industrie charbonnière qu'une crise paralyse depuis deux ou trois ans. La nécessité se fait sentir de plus en plus d'arriver dans cette branche à une entente internationale.

Les accords entre les industries des différents pays sont possibles, déclare M. Piérard. La convention des sucres, passée avant guerre, le trust de la fabrication des glaces nous le prouvent amplement. Il faut encourager, en dehors des unions douanières, les trusts et les cartels industriels, car ne l'oublions pas, l'une des causes principales de la guerre de 1914 a été la rivalité des grandes industries. On nous objectera sans doute que ces cartels sont un danger pour les consommateurs. Tel ne sera pas le cas, si nous demandons qu'ils se constituent sous le contrôle des Etats et de la Commission économique de la Société des Nations.

En ce qui concerne les grandes ententes douanières, M. Piérard croit qu'il faut commencer par des essais entre certains Etats. Un accord serait facile entre la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Ce bloc ne s'opposerait nullement à une entente douanière européenne, pas plus que les accords de Locarno ne s'opposent au système du protocole de Genève.

M. Piérard demande que nous n'oublions pas dans notre étude la question délicate des migrations ouvrières.

Il souhaite également que le Congrès tienne compte de l'intention qui inspire les autres associations, poursuivant un but semblable au nôtre. Il préconise enfin, comme premier pas dans la voie des Etats-Unis d'Europe, la convocation d'une conférence paneuropéenne, analogue à la conférence panaméricaine.

M. Roger PICARD s'associe à l'exposé de M. Kuczinski. Pour parer au danger que les trusts et cartels pourraient faire courir aux intérêts des consommateurs, nous ferions bien, dit-il, de tracer le plan de l'organisation des industries productives. Si les lois du fonctionnement de cet organisme étaient fixées ; si les Etats étaient représentés dans les conseils d'administration, les trusts et les cartels ne seraient pas à craindre.

M. KUCZINSKY croit, avec M. Piérard, que l'Union de quelques Etats serait un heureux acheminement vers l'Union paneuropéenne. Mais il est sceptique au sujet du contrôle des trusts et cartels, par les Etats et les consommateurs.

M. Kuczinski propose de nommer trois ou quatre commissions qui seraient chargées d'étudier minutieusement ces divers problèmes et de les rapporter au prochain Congrès.

M. BOUGLÉ s'étonne de ne trouver rien dans les rapports relatifs aux forces coopératives. Pourquoi négliger la force considérable que représentent les consommateurs lorsqu'ils s'unissent ?

S'adressant ensuite à M. Robert Deel qui a demandé, hier, si les Etats-Unis d'Europe s'opposeraient à l'Angleterre, M. Bouglé dit que jusqu'ici c'est surtout la Grande-Bretagne qui a refusé de lier partie avec l'Europe. Ainsi, la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas réussi à créer une ligue sœur dans le Royaume-Uni. M. Bouglé craint que si l'Angleterre persiste dans cette attitude, l'Europe ne soit contrainte de s'organiser sans elle. La question n'est donc point de savoir si nous voulons l'Angleterre, mais au contraire, si c'est elle qui veut de nous.

M. DEEL répond que l'Angleterre ne s'oppose aucunement à l'Europe continentale. Il va jusqu'à admettre que si elle était obligée de choisir un jour entre ses dominions et l'Europe, elle choisirait l'Europe. Ce qui est vrai, c'est qu'elle ne peut s'engager dans les affaires d'Europe au point de vue militaire. Mais elle n'est pas adversaire d'une union économique européenne, et elle désire en faire partie.

M. RENAUDEL (France) tient à préciser qu'il n'a pas voulu, hier, faire échec à l'idée des Etats-Unis d'Europe. Il a simplement exprimé la crainte que l'initiative de la Ligue ne soit interprétée comme un mouvement opposé à la Société des Nations.

En ce qui concerne la situation économique dont ont parlé MM. Roger Picard et Kuczinski, M. Renaudel observe que la situation ne s'améliorera qu'au moment où la puissance économique sera dévolue à l'Etat.

Coopération intellectuelle et organisation de la paix

La parole passe à M. WILMOTTE, président de la Ligue belge, rapporteur de la coopération intellectuelle et de l'organisation de la paix dans les futurs Etats-Unis d'Europe.

Voici le texte de son rapport

Lors des séances préparatoires de ce Congrès, j'ai vivement insisté, auprès de mes collègues des Ligues européennes pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, sur l'importance primordiale, qui devait être concédée aux relations intellectuelles dans tout projet sérieux et raisonné d'une constitution des Etats-Unis d'Europe. Ce qui a été fait dans l'ordre économique et juridique (tribunal de La Haye, Cour de droit internationale, enseignement international du droit, bureau du travail, conventions internationales pour le règlement du travail manuel, etc.) est nécessairement subordonné à la formation d'un esprit européen, qui, non content de se rallier passivement à ces innovations précieuses et progressives, en réintègre et en propage l'idée bienfaisante.

On a vu, en 1914, combien peu pesait tout cela, lorsque la pression d'une certaine opinion publique, travaillée par les chancelleries, l'aristocratie industrielle et les coteries militaires, se faisait sentir inversement dans le sens étroitement nationaliste. C'est que la sensibilité des foules reste le ressort essentiel et redoutable de événements politiques, et qu'elle est mue par des raisonnements souvent simplistes, parfois absurdes, dont le mécanisme et l'action convaincante échappent à notre observation. C'est là, et non ailleurs, que doit se porter surtout notre attention, si nous voulons parer aux dangers de demain, et pour cela, il convient d'envisager les forces intellectuelles, qui déclenchent ainsi les terribles conflagrations, dont il faudra peut-être un siècle pour atténuer et réduire au minimum les effets moraux et sociaux dans le monde.

Ces forces intellectuelles priment donc les autres et il n'y aura rien de fait pour la paix efficace et prolongée, en dépit de la généralisation des 8 heures de travail, des pensions ouvrières, etc., tant qu'elles n'auront pas été étudiées de près, exactement définies et maîtrisées, si l'on peut dire, de façon définitive.

En quoi consistent-elles essentiellement ? En ces moteurs de l'opinion qui s'appellent : la presse, le livre, l'enseignement.

Je n'ai pas l'ambition d'examiner ici l'ensemble formidable de ces activités intellectuelles, qui restent, malgré l'apparence, désorganisées, discordantes et même antagonistes. Je ne parlerai guère que de l'enseignement supérieur, dont ce n'est pas s'illusionner que de soutenir qu'il est le plus important, au point de vue où je me place ici. On ne dira jamais assez nettement quelles responsabilités, par exemple, incombent au haut enseignement historique et philosophique de l'Allemagne, de von Treitschke et Hegel, jusqu'à Karl Lamprecht et Lasson, dans le développement de cette hypertrophie racique et linguistique qu'on appelle le pangermanisme. Sans aller jusque là, il serait aisé de retrouver dans les écrits et les leçons de Thiers, Guizot, Fustel de Coulanges, Freeman, Seely, etc., des traces très nettes et des germes très vivants d'une préoccupation nationaliste, dirigée moins vers le légitime essor d'un peuple, qui a conscience de sa grandeur passée et de son rôle historique, que vers un désir fatal de conquête militaire et de suprématie brutalement affirmée à l'égard des voisins.

En opposition avec les regrettables tendances qui, dans le livre ou du haut de la chaire professorale, devaient s'affirmer puissamment et provoquer des réactions prolongées dans les esprits, on est heureux de pouvoir noter un effort sincère de rapprochement intellectuel dans certains milieux scientifiques et littéraires, qui se rendent compte de la nécessité de réta-

blir l
réalise
Ces
état d
l'œuvi
un Pé
Fon
palais
phie)
s'éton
contac
de te
contri
Europ
des je
des d
lait le
interro
à peu
rables
D'a
gnies
l'espè
des la
intern
vrai,
espère
après
échan
les éc
l'Itali
que.
Lond
lemag
1925
Est
titut
S. D
pécoc
coord
vemen
plus
vants,
En
M.
prési
M.
qu'il
gues
leurs
L'
(1)
écrite
ciati
de pl
scien
ciati
Wies
de d
a'imp

blir les relations entre vainqueurs et vaincus et de réaliser, enfin, la paix des cerveaux.

Ces dispositions heureuses ne sont que la suite d'un état d'esprit réalisé et développé, avant la guerre, par l'œuvre des congrès scientifiques (1), par la tentative un peu hasardeuse, mais méritante de M. Ollet et La Fontaine (Congrès des associations internationales; palais mondial; institut international de bibliographie); par les libéralités des milliardaires américains, s'étendant en partie à l'Ancien Monde et mettant en contact des hommes très divers d'origine, de langue et de tempérament, etc., etc.; mais ce qui a peut-être contribué le plus à ce rapprochement intellectuel entre Européens, c'est la fréquentation des Universités par des jeunes étrangers, qui retournaient chez eux, imbus des doctrines et conscients des progrès que leur révélait leur séjour dans une autre nation. La guerre a interrompu ce commerce précieux; mais il retrouve peu à peu son importance et produit de nouveau ses admirables effets.

D'autre part, on a vu un certain nombre de compagnies savantes dès 1918 reconstituer tant bien que mal l'espèce de fédération qui avait été créée entre elles dès la fin du XIX^e siècle et se regrouper (*Association internationale des Académies*), à l'exclusion, il est vrai, de l'Allemagne et de l'Autriche; mais on peut espérer que cet exclusivisme est à son terme, surtout après que la France a fait un accord officiel, pour les échanges intellectuels, avec les ennemis de 1914 et que les échanges scientifiques ont repris avec l'Angleterre, l'Italie et, partiellement, avec la France et la Belgique. Enfin, signalons l'œuvre des *Pen Club* qui née à Londres, s'est ramifiée dans dix pays et englobe l'Allemagne et l'Autriche (Congrès de 1924 à Londres, de 1925 à Paris, de 1926 à Berlin).

Est-ce tout? Evidemment non. La création de l'Institut de Coopération intellectuelle, œuvre de la S. D. N., subventionné par la France, atteste des préoccupations très nettes dans ce sens et l'ambition de coordonner les efforts, non pour une entente exclusivement européenne, mais pour une communication de plus en plus directe et étroite, entre intellectuels (savants, écrivains, artistes) des deux hémisphères (2).

En restant sur le terrain où nous limite notre pro-

gramme, il est permis d'envisager une marche progressive, que la guerre a arrêtée, mais qui reprend maintenant, vers des ententes de plus en plus larges entre nations européennes pour solidariser les intelligences et les volontés — les ententes, pratiquement, doivent se réaliser et se réalisent — de nation à nation, mais avec l'ambition et l'espoir de s'étendre de l'une à l'autre, et de forger ainsi les anneaux d'une vaste chaîne allant de Leningrad à Madrid et de Sofia à Edimbourg. Qu'il y ait des obstacles à vaincre, nul ne s'en étonnera. Nous devons toujours tenir compte de l'individualisme, propre à l'intellectuel, savant, écrivain ou artiste, et du nationalisme des collectivités, retranchées et comme murées dans leur défiance réciproque. Mais pas à pas, par des accords officiels (et aussi privés) on peut entrevoir le moment où professeurs, étudiants, écrivains, peintres, sculpteurs, musiciens circuleront librement à travers l'Europe et — ce qui fut réalisé sommairement par les clercs du moyen-âge — collaboreront à une unité mentale, n'excluant ni la diversité, ni la libre spontanéité. Ce jour-là, un pas gigantesque sera fait vers cette paix et ce bonheur des hommes, qui ne sont concevables et réalisables que dans une société où les antagonismes d'idées et de sentiments ne les dresseront plus, en armes, les uns contre les autres.

M. WILMOTTE ajoute à son rapport quelques conclusions. Nous ne sommes pas assez étatistes, dans le domaine intellectuel, dit-il. C'est pourquoi il exprime le vœu qu'aux ministères des Affaires étrangères de chaque pays soit attaché un département des relations intellectuelles.

M. Henri GUERNUT propose de nommer une Commission, formée des rapporteurs, qui préparera le texte de la résolution du Congrès sur les Etats-Unis d'Europe.

Le Congrès désigne comme membres de cette Commission : MM. AULARD, GOLDSCHIED, KUCZINSKI, Roger PICARD et WILMOTTE, auxquels M. GUERNUT est prié de s'adjoindre.

La séance est levée à midi.

QUATRIÈME SÉANCE

(Dimanche soir, 27 juin 1926)

M. WILMOTTE, président de la Ligue belge, préside la séance.

M. BOUGLÉ remercie M. Wilmotte de l'exposé qu'il a fait ce matin traçant aux différentes Ligues leur devoir de propagande morale dans leurs pays respectifs.

L'enseignement, dit M. Bouglé, est pour nous

(1) L'histoire des congrès scientifiques vaudrait d'être écrite. Contrairement à ce qu'on présumait, les associations internationales de spécialistes ne datent pas de plus d'un demi-siècle (en 1876 fut fondée l'*Alliance scientifique universelle*, la première session de l'*Association internationale des Académies* remonte à 1889 (Wiesbaden). Le *Comité international de recherches* est de date plus récente. Les Congrès internationaux n'impliquent pas d'ailleurs un groupement permanent

un moyen efficace de servir la paix, spécialement l'enseignement de l'Histoire. Unissons-nous pour combattre les manuels d'histoire qui entretiennent le goût de la guerre. Sur ce point, M. Bouglé rappelle le vœu voté au Congrès de la Ligue Française de La Rochelle, ainsi que l'enquête de la Dotation Carnegie.

d'associations. Le plus ancien remonte à 1863 (médecine vétérinaire), puis vinrent ceux de botanique (1864), de pharmacie (1865), etc. N'oublions jamais combien sont récentes les conventions internationales du mètre, de l'unité de poids et de temps, etc.

(2) Voyez, parmi les premières publications de l'Institut les brochures constituant l'*Enquête sur les conditions du travail*, dont plusieurs dues à la plume de M. LUPATTE.

Il est également intéressant pour nous de recourir aux méthodes indirectes d'action en faveur de la paix : Entretienons sans cesse l'atmosphère de paix et de liberté dont la science a besoin; signalons également la situation internationale des travailleurs intellectuels.

M. BOUGLÉ salue l'œuvre accomplie par la Belgique dans le domaine de la production intellectuelle internationale; c'est cette œuvre que continue l'Institut de Coopération Intellectuelle qui vient de se fonder à Paris. M. Bouglé demande aux Ligues de soutenir cette belle institution.

M. FRITCHEK (Tchécoslovaquie) a été frappé par la conclusion de M. Wilmotte, tendant à ce qu'un département des relations intellectuelles soit créé dans les ministères des Affaires étrangères. Il craint que, dans l'hypothèse où ce vœu se réaliserait, la liberté absolue de la pensée ne soit pas respectée. Il ne faut pas que, tombant sous l'emprise du ministère des Affaires étrangères, la science ne devienne la servante de la politique.

M. WILMOTTE répond qu'il désire enlever au ministère de l'Instruction publique la tâche d'organiser les relations intellectuelles, précisément parce que ce ministère est en général celui où la politique joue le plus grand rôle.

M. ROBERT DEEL estime qu'il est dangereux de confier à tout ministère, quel qu'il soit, le soin de régler les rapports intellectuels. La science doit rester indépendante.

M. LANGRIN (France) est du même avis. Il estime que toute préoccupation politique doit être écartée des relations intellectuelles. Il préconise l'intermédiaire des académies et des savants pour assurer les échanges de la pensée.

M. WILMOTTE déclare qu'il désire arriver à libérer les relations intellectuelles des interventions de l'Etat. Nous sommes tous d'accord pour recourir à tous les moyens propres à développer ces relations. Voilà ce qui importe.

Les questions coloniales

M. NEIGREIROS rapporte la question coloniale.

Il est certain, déclare-t-il, que la paix juridique du monde ne sera réellement fondée que lorsque tous les peuples du monde en connaîtront les bienfaits. A quoi bon pacifier les métropoles, si on laisse, en même temps, s'épanouir les germes de désordre entre les peuples colonisateurs et les peuples colonisés ?

Notre devoir est, tout d'abord, de demander l'amplification de l'œuvre coloniale. Les peuples colonisateurs doivent avoir comme souci primordial le développement moral et matériel des peuples qui habitent d'énormes étendues de terre encore incultes. Il faut y apporter pacifiquement les moyens de fertiliser le sol et d'éclairer les cerveaux.

M. Negreiros émet le vœu que les Etats européens organisent en commun la mise en valeur des colonies et la protection des indigènes, sous le contrôle de la Société des Nations.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

La situation des étrangers

M. TRIACA formule sur la condition juridique des personnes dans les Etats-Unis d'Europe, les observations et les vœux qui suivent :

1° Pour les étrangers de passage, ils doivent bénéficier de la protection des lois établies pour les nationaux, et ils sont tenus de s'y conformer eux-mêmes en ce qui les concerne.

2° Pour les étrangers fixés sur un territoire, ils sont tenus de se conformer aux lois et ils bénéficient de l'égalité avec les nationaux en matière de droit civil et de droit commercial.

3° Les étrangers fixés dans un pays depuis un temps assez long, ne peuvent pas être considérés de la même manière que ceux qui n'ont rien en commun avec le pays (touristes, migrants temporaires, etc.). De nombreux intérêts leur sont communs, des liens de sympathie, d'affinité et de famille s'établissent. Exception faite du service militaire, ils soutiennent, identiquement aux nationaux, toutes les charges. Il apparaît donc que, dans ces conditions, ces véritables « citoyens de deuxième zone » devraient pouvoir collaborer au moins dans l'administration locale (municipalités), sous la sauvegarde de « l'admission à domicile » ou l'attribution de la « petite nationalité », ou autre formule analogue. Cette catégorie d'étrangers, destinés à être absorbés dans un délai plus ou moins long, devrait recevoir les droits civiques, pour les questions d'administration locale.

4° *Migrations ouvrières.* — Au point de vue des droits de l'homme, il est difficilement admissible que — du seul fait que l'étranger est un ouvrier — il doive être classé d'une façon particulière et entièrement défavorable. C'est la sous une forme nouvelle, la continuation de l'esclavage et du servage ancien. Un homme jouit de certaines prérogatives, mais dès qu'il est ouvrier, il doit subir toute la méfiance et la rigueur de législations spéciales.

En réalité, il n'y a migration ouvrière, et migration tout court, que vers les pays où il y a une situation qui appelle cette migration. Personne ne songe à émigrer vers des pays surpeuplés ou appauvris ou en crise de chômage, à moins d'être fou.

Les lois naturelles tendent automatiquement à établir un équilibre qui est salubre et qui agit contre le déchaînement des guerres : ces dernières ne peuvent se produire que lorsqu'il est contrarié. Le problème de l'émigration ne peut être résolu que par un retour aux principes libéraux qui étaient appliqués de façon normale avant la guerre, avec les réglementations hygiéniques, économiques et sociales, suggérées par l'expérience. Ces dernières pourraient fort bien être proposées par les syndicats ouvriers intéressés.

L'établissement solide de la paix est lié à un « équilibre stable » dans la situation mondiale résultant lui-même de la libre circulation des marchandises, des hommes et des idées.

M. ROGER PICARD juge certains points de cette résolution dangereux, notamment celui qui revendique pour les étrangers un droit d'immixtion dans les affaires du pays où ils sont venus s'établir. Ce qu'il faut reconnaître aux étrangers, ce n'est pas ce droit abusif, mais le droit d'asile qui leur permettra de s'intéresser aux affaires de leur propre pays.

D'autre part, M. Triaca demande que nous accordions aux travailleurs étrangers une liberté complète d'allées et venues. C'est aller trop loin, déclare M. Roger Picard, car il est à craindre que dans certains pays, l'afflux des immigrants ne compromette la situation des travailleurs indigènes. M. Picard est partisan, quant à lui, d'une liberté contrôlée et régularisée. Il souhaite la création d'un office international de contrôle de la main-d'œuvre.

M. RUBINSTEIN propose au Congrès de renvoyer au Conseil la discussion de cet ordre du jour. Cette proposition est adoptée.

M. OECONOMOS (Grèce) demande au Congrès quel sera le sort de nos résolutions. Il propose de les adresser directement à la Société des Nations.

M. RENAUEL appuie cette proposition et exprime le désir que notre secrétaire général, en même temps qu'il saisira la Société des Nations, adresse nos ordres du jour aux gouvernements qu'ils concernent.

M. GUERNUT observe que nous avons essayé de forcer la porte de la Société des Nations. Celle-ci nous a répondu que seuls les gouvernements ont le droit de la saisir d'une affaire.

M. RENAUEL propose alors de s'adresser directement au président de la Société des Nations. Adopté.

Pour les États-Unis d'Europe

M. AULARD, rapporteur de la Commission des vœux, soumet au Congrès la résolution suivante, relative à la création des États-Unis d'Europe :

Le Congrès international des Ligues de Droits de l'Homme réuni à Bruxelles les 26 et 27 juin 1926,

Après avoir entendu le rapport général fait par M. Aulard et les rapports particuliers faits par MM. Roger Picard, Kuczinski, Wilmotte, Negreiros, Goldscheid, Triaca, sur la question des États-Unis d'Europe;

Considère que la création d'une Fédération Européenne dans l'esprit et dans le cadre de la Société des Nations serait le meilleur moyen pour préserver l'Europe d'une nouvelle guerre et pour la tirer de l'état d'anarchie économique, politique et intellectuelle où l'ont jetée une guerre ruineuse et une paix mal faite;

Considère que ces États-Unis d'Europe devraient contenir toutes les nations de ce continent et, d'autre part, qu'ils ne devraient à aucun degré avoir un caractère d'hostilité ou d'antagonisme à l'égard d'aucun des autres continents, mais au contraire aider la Société des Nations à s'universaliser davantage, pour la paix du monde;

Sauçieux d'indiquer, dès maintenant, quelques moyens pratiques de réaliser cet idéal, adopte les conclusions de ces rapporteurs, à savoir :

Les conclusions de M. Roger Picard: que les nations européennes concluent des ententes financières pour une politique commune d'échanges, de crédits et de réglementation fiscale, et, plus tard,

pour la création d'une monnaie internationale et d'une banque d'émission européenne;

Les conclusions de M. Kuczinski: qu'il soit institué une grande union douanière européenne pour accroître et répartir la production industrielle et agricole d'après les ressources et les aptitudes de chaque pays; que cette union soit précédée d'une période de transition pendant laquelle, tout en abolissant les tarifs douaniers des primes dégressives seraient payées aux entreprises menacées par la concurrence;

Les conclusions de M. Wilmotte: qu'il soit créé, dans chaque pays, une organisation favorisant par tous les moyens utiles les relations intellectuelles entre les nations européennes; que l'on généralise, notamment, l'échange des professeurs et des étudiants sans distinction de race et de langues; que l'enseignement de la morale et de l'histoire soit réformé dans le sens d'un rapprochement des peuples;

La conclusion de M. Negreiros: que les États européens organiseront en commun la mise en valeur de leurs colonies et la protection des indigènes, sous le contrôle de la Société des Nations.

Le Congrès accepte aussi la vue de M. Goldscheid présentant comme un premier acheminement vers les États-Unis d'Europe une union économique de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Il décide de mettre à l'étude les questions posées dans l'intéressant rapport de M. Triaca sur l'émigration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Contre le fascisme

La délégation roumaine soumet au Congrès la résolution ci-après :

La délégation roumaine,

Considérant que la tâche la plus urgente pour la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme doit être, dans les circonstances actuelles, la lutte contre la réaction fasciste qui tend à submerger toute l'Europe;

Considérant que c'est à la Fédération qu'il incombe d'organiser cette lutte idéologiquement et pratiquement;

Que c'est elle qui doit concentrer les efforts, réunir les énergies, susciter les initiatives et les grouper en vue, non d'une défensive, mais d'une offensive rigoureuse contre les idées fascistes;

Propose au Congrès de charger le Bureau qui sera élu d'étudier sans retard un plan d'action et, une fois arrêté, de le mettre en exécution;

Pour montrer, comme simple indication, ce qu'elle entend par lutte idéologique contre le fascisme, la délégation roumaine est d'avis que la Fédération devrait trouver les moyens de publier des livres et des brochures — traduites dans toutes les langues européennes — dans lesquelles on combattrait les affirmations et les sophismes des ennemis de la liberté. La délégation roumaine pense qu'il faut créer un véritable mouvement de l'idée contre le fascisme et propager dans les masses l'idée que celui-ci mène à la guerre, ainsi qu'à l'esclavage politique et social. Les éminents savants historiens et publicistes qui font partie de la Fédération voudront sans doute prêter leur concours à cette œuvre nécessaire.

Le plan d'action qu'envisage la délégation roumaine comporte encore la création d'un Bureau de presse attaché à la Fédération et chargé des relations avec les journaux de gauche du monde entier. Il est au plus haut degré utile d'obtenir un concours actif de la part de ces journaux.

Un Congrès international de la presse et des publicistes anti-fascistes, convoqué sous l'égide de la Fédération contribuerait peut-être, lui aussi, à l'union des forces de gauche, aujourd'hui dispersées.

De même, il faudrait réunir plus fréquemment dans différentes capitales de l'Europe encore libre, des Congrès partiels de la Fédération.

La délégation roumaine tient à déclarer que le but de ses propositions n'est que d'attirer l'attention du Congrès sur l'extrême importance du problème, de susciter ainsi, dans le même ordre d'idées, d'autres projets et suggestions et d'obtenir la mise à l'étude de la question de la part du futur Bureau de la Fédération.

Sur la proposition de M. GUERNUT, le Congrès décide de renvoyer à la prochaine séance du Conseil de la Ligue internationale l'examen de cette résolution.

Il adopte à l'unanimité l'ordre du jour ci-après présenté également par la Ligue roumaine :

Le Congrès des Ligues des Droits de l'Homme et du Citoyen,

Après avoir entendu l'exposé de la Ligue roumaine,

Proteste contre le fait qu'en plusieurs pays, des souverains ont, en violation de leur serment, détruit ou laissé détruire les institutions de liberté;

Emet le vœu que les droits de l'homme et du citoyen, garantis par ces institutions, soient rétablis au plus vite dans un régime de justice et de démocratie.

Le prochain Congrès international

Avant de se séparer, le Congrès décide d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la Ligue internationale la fixation des cotisations dues à la Fédération internationale par les Ligues cohérentes.

M. NEGREIROS (Portugal) propose au Congrès de tenir ses prochaines assises à Lisbonne. Renvoyé au Conseil.

Le président remercie, au nom du Congrès, Mme MÉNARD-DORIAN, secrétaire générale, de l'incomparable dévouement avec lequel elle dirige les destinées de la Ligue internationale.

Tout à tour, les représentants des différentes Ligues expriment à la Ligue belge leur gratitude pour le cordial accueil qu'ils ont reçu à Bruxelles.

La séance est levée à 18 heures.

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Aisne.

Septembre. — La Fédération a organisé une campagne de propagande avec le concours de M. Georges Decaux ; de nombreuses Sections ont été créées. Les auditeurs ont demandé : 1° la suppression des Conseils de guerre ; 2° la réduction du nombre des sénateurs et des députés ; 3° la substitution d'un impôt sur la fortune aux impôts sur la consommation ; 4° l'affermissement de la paix.

Manche.

4 juillet. — La Fédération proteste contre la décision de la Cour suprême refusant la réhabilitation des fusillés de Souain. Elle demande : 1° le vote d'une loi réhabilitant toutes les victimes des Conseils de guerre ; 2° la suppression des Conseils de guerre et la réforme du code de justice militaire.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Avranches (Manche).

27 mai. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, qui a traité de la justice dans la démocratie.

Barcelonnette (Basses-Alpes).

29 août. — Conférence sur le fascisme par M. Emile Kahn, délégué du Comité Central. La Section fait appel à tous les démocrates pour lutter contre le fascisme.

Beaucourt (Territoire de Belfort).

Septembre. — Conférence sur la solidarité faite par M. Bolle, professeur à Strasbourg.

Beausoleil (Alpes-Maritimes).

12 août. — La Section demande : 1° l'étude de la justice fiscale par la codification des lois fiscales ; 2° la réhabilitation des fusillés de Souain ; 3° le contrôle des marchés en vue d'enrayer les hausses exagérées ; 4° la fin des hostilités au Maroc et en Syrie. Une collecte pour les enfants des grévistes de Dunkerque réunit 100 francs.

Bort (Corrèze).

2 septembre. — Causerie par M. Baluze. La Section demande : 1° la suppression du régime confessionnel scolaire dans les départements du Rhin et de la Moselle ; 2° l'induction immédiate en Alsace-Lorraine de l'école laïque française.

Breteil (Eure).

Juillet. — Conférence du président fédéral sur l'école laïque et unique. L'assemblée demande l'application rigoureuse des lois en vigueur et sollicite l'établissement de l'école unique basée sur le droit intégral à l'instruction pour tous et la sélection de l'élite par le seul mérite.

Brossac (Charente).

29 août. — La Section : 1° félicite les députés fidèles à leurs engagements en ce qui concerne la justice fiscale ; 2° félicite les députés responsables du vote des impôts nouveaux ; 3° dénonce l'injustice de la répartition des impôts indirects. Elle demande : 1° des conférences invitant les travailleurs à s'unir contre le régime de la finance ; 2° une enquête sur le scandale des blés en Charente et une rigoureuse application des lois.

Cépoxy (Loiret).

14 août. — La Section adopte le vœu de la Section de la Loupe sur la politique du blé (p. 407).

Charavines (Isère).

15 août. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre et de l'Ambassade au Vatican ; 2° la

revision de la constitution ; 3° l'interdiction de l'exportation des denrées alimentaires ; 4° une taxe sur les étrangers proportionnelle au change de leur monnaie ; 5° la révision des marchés de guerre ; 6° l'école unique, au profit du Trésor, des bureaux de tabac ; 7° l'école unique. La Section blâme le geste des parlementaires portant leur indemnité à 45.000 francs. Elle réclame le président de la République mexicaine pour son attitude contre le parti clérical.

Château-Thierry (Aisne).

5 juillet. — Conférence de Mme A. Schröber, ex-député au Reichstag, sur la question européenne et mondiale de la paix.

Ghennevières-sur-Marne (S.-et-O.).

14 août. — La Section demande : 1° la taxe du blé après la récolte et éventuellement sa réquisition par l'Etat ; 2° la liberté d'association pour les religieux anciens combattants, mais après la reconnaissance par le clergé des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Glichy (Seine).

23 juin. — La Section demande : 1° la limitation des pouvoirs du Sénat ; 2° une neutralité absolue dans notre politique en Extrême-Orient et en Egypte ; 3° une action virile pour diminuer l'injustice fiscale. La Section proteste contre la manifestation dite « contribution volontaire » et contre la pression faite dans les administrations et dans les écoles en faveur de cette contribution. Elle demande qu'il soit tenu compte, dans le règlement des dettes interalliées, de la dépréciation de notre monnaie.

Cogolin (Var).

23 août. — La Section demande : 1° l'application des lois concernant les congrégations et le maintien des lois de 1901 et de 1905 ; 2° la lutte contre le fascisme ; 3° la réquisition des blés indigènes en France ; 4° le monopole d'Etat pour l'achat des blés exotiques.

Cours-Thizy (Rhône).

11 septembre. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre et la réhabilitation des fusillés de Souain ; 2° le vote des assurances sociales ; 3° une révision de la Constitution ; 4° la suppression des juges de paix de canton et leur remplacement par des juges résidant au chef-lieu du département mais se déplaçant périodiquement.

Cravant (Yonne).

29 août. — La Section réclame : 1° la lutte contre le fascisme ; 2° un statut pour les étrangers et des droits spéciaux payables en francs-or pour leurs achats d'immeubles ; 3° une doctrine coloniale en rapport avec le degré d'évolution des peuples.

Damville (Eure).

9 mai. — La Section demande : 1° le renvoi des conflits marocain et syrien à l'arbitrage de la Société des Nations ; 2° une enquête sur les conditions où vivent les troupes en Syrie.

Damville (Eure).

juillet. — Conférence sur le fascisme par M. Coen, avocat à Paris.

Dourgne (Tarn).

11 juillet. — La Section demande la réhabilitation des fusillés de Souain.

Drap-Cantarou (Alpes-Maritimes).

14 août. — La Section demande : 1° la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre ; 2° l'application dans un esprit large, mais avec énergie, des lois sur les congrégations ; 3° la lutte contre la spéculation illicite et la réalisation de la justice fiscale. Elle émet le vœu que les membres du Comité Central appelés à de hautes fonctions publiques soient considérés comme démissionnaires.

Florac (Lozère).

22 août. — La Section organise des conférences à Florac, Vialas et Pont-de-Montvert, avec le concours de MM. Vicoir et Agronier. Les auditeurs demandent aux pouvoirs Publics une intervention énergique en faveur du docteur Piston et la révision de son procès.

Grets-Tournan (Seine-et-Marne).

21 août. — La Section demande : 1° des mesures sévères contre les spéculateurs et le rétablissement de la loi sur la hausse illicite ; 2° la réalisation de l'école unique. La Sec-

tion proteste contre l'augmentation de la taxe sur les bicyclettes.

Hendaye (Basses-Pyrénées).

23 août. — La Section demande une campagne de conférences sur les agissements de la police espagnole en France. Elle réclame une action vigoureuse qui mette la France républicaine à l'abri de toute ingérence étrangère.

Hiersac (Charente).

4 juillet. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre, des Sections de discipline et des Cours martiales ; 2° la réalisation de l'école unique et l'application de la loi sur la fréquentation scolaire ; 3° la révision partielle de la Constitution pour la diminution des pouvoirs du Sénat afin que la volonté du suffrage universel ne soit plus tenue en échec par celle du suffrage restreint ; 4° le vote des assurances sociales ; 5° le choix des délégués cantonaux parmi les seuls amis de l'école laïque. Elle demande la suppression des banques et de l'inflation. Elle réclame la contribution sur les fortunes privées et condamne toutes nouvelles taxes indirectes.

Lamastre (Ardèche).

2 septembre. — La Section demande la suppression des Conseils de guerre.

Le Cheylard (Ardèche).

11 septembre. — La Section réclame : 1° l'indépendance des peuples coloniaux qui la demandent et qui semblent capables de l'organiser réellement ; 2° la mise des autres colonies sous le contrôle de la Société des Nations dirigée et démocratisée ; 3° une meilleure réglementation de l'immigration ; 4° l'institution d'une taxe sur les touristes étrangers. Elle émet le vœu que les membres du Comité Central soient considérés comme démissionnaires dès qu'ils acceptent une fonction gouvernementale.

Ligny-le-Châtel (Yonne).

29 août. — La Section demande : 1° le redressement financier par le prélèvement sur le capital ; 2° le remplacement des Conseils de guerre par des tribunaux de droit commun ; 3° l'école unique ; 4° la suppression du droit de vote par procuration au Parlement ; 5° le droit de vote pour les femmes ; 6° la révision de la Constitution ; 7° la réforme des élections sénatoriales ; 8° le vote obligatoire du citoyen et notamment du fonctionnaire ; 9° la cessation des hostilités au Maroc et en Syrie.

Longwy (Meurthe-et-Moselle).

août. — La Section demande : 1° un prélèvement proportionnel sur les fortunes ; 2° le respect des lois laïques ; 3° l'école unique ; 4° la vraie proportionnelle pour les élections législatives avec mandat impératif ; 5° la suppression des sous-préfectures ; 6° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 7° l'application des lois françaises en Alsace-Lorraine ; 8° la réalisation du programme socialiste.

Lyon (Rhône).

13 juin. — Grand meeting antifasciste présidé par M. Ferdinand Buisson. Un ordre du jour préconisant l'union de toutes les forces républicaines de gauche contre le fascisme est voté par acclamation.

8 juillet. — Après avoir entendu un intéressant projet d'assainissement financier présenté par M. Lajoanio, la Section écarte les solutions préconisées par le Comité des Experts, notamment la dévaluation du franc et la remise en gage du pays à la finance anglo-saxonne. Elle invite le Parlement à voter d'urgence (en dehors de toute dictature) des lois réprimant la hausse abusive des prix et réclame un prélèvement progressif sur la richesse acquise, avec, à la base, les abattements équitables et compte tenu du principe que la guerre doit être payée par ceux qui l'ont voulue et qui en ont profité.

Marcilly-sur-Seine (Marne).

20 août. — Conférence présidée par MM. Guen, président fédéral de la Marne, et Callaud, secrétaire fédéral de la Seine. L'assemblée demande : 1° la réalisation de l'école unique ; 2° la suppression des Conseils de guerre ; 3° la suppression des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux. Nombreuses adhésions.

Montsoul-Maffliers (S.-et-O.).

14 juillet. — La Section adopte le vœu de la Section de la Loupe (p. 407).

Orange (Vaucluse).

1^{er} septembre. — La Section demande : 1° la réquisition

du blé ; 2° le contingentement du sucre dès la fin de la fabrication, en attendant la monopolisation de la raffinerie par l'Etat.

Paris (III*).

3 juillet. — La Section persiste dans sa lutte contre le fascisme sous toutes ses formes, protesta contre le projet de séjour à Paris du dictateur Primo de Rivera. Elle salue les victimes de toutes les dictatures.

Paris (IX*).

18 juillet. — La Section proteste contre la cérémonie officielle des obsèques de Pellicioni. Elle demande au Comité Central de déléguer un défenseur pour implorer la clémence du jury en faveur de Schwarbov.

Paris (X*).

14 juin. — La Section demande à tous les républicains de s'organiser contre la réaction. Elle croit nécessaire d'obtenir du Gouvernement la nomination de républicains éprouvés à tous les postes importants de l'armée, de la police et de l'administration. Elle déplore l'acquiescement intervenu dans l'affaire Barbat devant le jury de Seine-et-Oise. Elle demande que la Ligue se constitue partie civile devant la carence de l'inculpé, chaque fois que la victime sera l'enfant ou le pupille de cet inculpé.

Senes (Yonne).

11 juillet. — La Section demande au Congrès Fédéral de limiter à trois au maximum le nombre des questions à porter dorénavant à l'ordre du jour et d'inviter les rapporteurs de ces questions à communiquer en temps utile les conclusions de leur rapport à toutes les Sections du département. Elle proteste contre la date du Congrès National. Elle émet le vœu que l'ordre du jour de ce Congrès soit communiqué aux Sections six mois à l'avance et que la date du Congrès soit fixée dans le 2^e trimestre de l'année afin que les Sections aient tout l'hiver pour étudier les questions à l'ordre du jour.

Bospel (Alpes-Maritimes).

28 août. — La Section demande, contre les mercantis : 1° un contrôle des prix ; 2° l'affichage des prix ; 3° la répression des hausses excessives ; 4° la taxation des denrées prescrites par la loi.

St-Claude (Jura).

5 août. — Conférence de M. Emile Kahn, membre du Comité Central. Les auditeurs demandent l'union de tous les démocrates contre le fascisme. Une quête pour la propagande réunit 157 fr. 25.

St-Pierre Réunion).

Août. — La Section se solidarise avec la Section de Saint-Denis demande la loi de 8 heures pour tous les agents des contributions indirectes des distilleries et le logement obligatoire pour tous les petits fonctionnaires.

St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

27 août. — Conférence par M. Basch, vice-président de la Ligue. Nombreuses adhésions.

L'affaire Strimelle

On connaît la mort tragique de Jules Strimelle, débitant de boissons à Bonsois (Nord). Accusé en 1914 de correspondre avec les Allemands au moyen de pigeons voyageurs, il fut, sans enquête préalable, condamné à mort et fusillé. Or, Strimelle n'eut jamais en sa possession que des pigeons ramiers : son innocence était évidente, la réhabilitation s'imposait.

La Ligue des Droits de l'Homme qui, la première, avait proclamé l'innocence de Strimelle, dut cependant, pour obtenir justice, intervenir sans trêve durant quatre ans ! La Cour de Cassation, toutes Chambres réunies, prononça enfin, le 23 janvier dernier, la réhabilitation.

M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, vient de publier une émouvante brochure de 24 pages, où les péripéties de cette douloureuse affaire sont minutieusement exposées. C'est là un drame d'un poignant intérêt.

En vente à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (7^e) : un franc.

LIVRES REÇUS

Delpuech, 51, rue de Babylone.

BERNAN DE RAVISI : *Le procès Paul Meunier-Judet-Bossard*, 15 francs.

Les Alliés contre la Russie, 18 fr.

Destossés, à Paris.

HOMBERG : *Politique et finances*.

Editions Georges-Anquetil, 39, boulevard Berthier.

Emile PIGNOT : *Le lendemain du Grand soir*, 15 fr.

Editions de la Bonne Idée, 152, rue de Vaugirard.

DAUDÉ-BANCEL : *La réforme agraire en Russie*, 15 fr.

Editions de l'Eglantine, à Bruxelles.

BRIZON : *Histoire du travail et des travailleurs*, 12 fr.

FUSS : *La prévention du chômage et la stabilisation économique*, 6 fr. 50.

Editions de France, 20, avenue Rapp.

P. MILLE : *Christine et lui*, 10 fr.

Editions de la Librairie du Progrès, 142, rue Montmartre.

VACHET : *Lourdes et ses mystères*, 7 fr. 50.

Editions du Monde Moderne, 79 bis, rue de Vaugirard.

J. KAYSER, P. FRANCK, C. LEMERCIER : *Les Etats-Unis d'Europe*, 10 fr.

Editions Montaigne, 2, impasse de Conti.

G. DE LA FOUCHARDÈRE : *Le diable dans le bénitier*, 10 fr.

Editions Sansot, 7, rue de l'Éperon.

SAURIER : *Me voici*.

Figuière, 17, rue Campagne-Prémière.

GABRIAU-VILLIARD : *Victoire*, 6 fr.

Fraternité Universitaire.

BARBDETTE : *Pour l'Ère du Cœur*.

Giard, 16, rue Soufflot.

JÈZE : *Les principes généraux du droit administratif*.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

LUCAS DUBERTON : *L'évasion de Lavallette*, 5 fr.

M. CABROL : *Les loyers*, 5 fr.

Henry Etienne, 53, rue Réaumur.

BOUCARD : *Les dessous de l'espionnage anglais*, 12 fr. 50.

Kra, 6, rue Blanche.

FERRERO : *Entre le passé et l'avenir*, 11 fr. 25.

ALAIN : *Le citoyen contre les pouvoirs*, 13 fr. 50.

Librairie de l'Humanité, 120, rue Lafayette.

TROTSKY : *Europe et Amérique*, 6 fr.

FONTENAY : *La Grève Générale en Angleterre*, 0 fr. 50.

LUQUET : *La commune de Paris*, 1 fr. 50.

Librairie du Travail, 96, quai Jemmapes.

Les savants américains devant le problème des origines de la Guerre.

Ollendorff, 50, chaussée d'Antin.

PAUL-MEUNIER : *Les conseils de guerre*, 9 fr.

Presses Universitaires, 49, boulevard Saint-Michel :

ANTONELLI : *Manuel de législation coloniale*, 15 fr.

Rivière, 31, rue Jacob.

THIBERT : *Le rôle social de l'art*.

Nous rappelons à nos lecteurs que la publicité faite dans nos colonnes est publiée sous la seule responsabilité de MM. les annonceurs et qu'elle ne saurait engager en aucune façon l'administration de la LIGUE ni celle des CAHIERS.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS